



L'essentiel

Directeur de la publication: Antoine WONGO AHANDA
Recépissé de déclaration N° 083/RDPOP/JO5/SAAJP

Tri hebdomadaire d'information et d'analyse

N°206 mercredi 10 octobre 2018



Kamto seul face à son délire

- Président auto-proclamé sans chiffres
- Il appelle la rue en renfort
- Les autres candidats condamnent son attitude
- Les USA félicitent la bonne tenue de la présidentielle
- Tous les observateurs unanimes sur l'organisation parfaite du scrutin
- Ils dénoncent la publication des résultats avant le Conseil constitutionnel
- Le recensement général des votes a débuté hier
- Aucun chiffre officiel n'est disponible jusqu'à ce jour
- Des déclarations irresponsables, séditeuses et sans fondement selon le RDPC
- Osih et le SDF demandent d'attendre la proclamation des résultats
- La mise en garde du Conseil National de la Communication

Pp. 2-9

ASSAINISSEMENT

PAUL BIYA ACCORDE 1,470 MILLIARDS AUX COMMUNES D'ARRONDISSEMENT

Face à la résurgence de l'insalubrité due aux difficultés d'HYSACAM à assurer le ramassage des ordures ménagères, les communes ont reçu cet appui financier pour suppléer les manquements observés dans le secteur.

P. 12

FÉCAFOOT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AUJOURD'HUI

Initialement prévue le 27 septembre dernier, l'assemblée générale de la Fédération camerounaise de football avait été reportée au 10 octobre selon un communiqué du comité de normalisation.

P. 15

PRÉSIDENTIELLE 2019 AU NIGERIA

DUEL ANNONCÉ ENTRE ATIKU ABUBAKAR ET MUHAMMADU BUHARI



P. 14



SCRUTIN PRÉSIDENTIEL

► Place au recensement général des votes

L'organe en charge de la gestion des élections au Cameroun va poursuivre ce mardi 09 octobre, le recensement général des votes en présence des membres de l'administration et des représentants des partis politiques ayant pris part au scrutin.



Annette Olinga

La loi électorale en son article 68 stipule que la commission nationale de recensement général des votes poursuit l'action engagée au niveau communal et départemental et accoure au maximum pour rendre sa copie au conseil constitutionnel. Pendant qu'ils seront à pied d'œuvre, les candidats à cette élection et les représentants de l'ad-

ministration devront déposer leur recours au Conseil constitutionnel. Ils avaient après la fermeture des votes, 72 heures pour le faire.

Au terme de l'article 132 alinéa 1 de la loi numéro 2012/001 du 19 avril 2012, portant code électorale, modifiée et complétée par la loi numéro 2012/ 017 du 21 décembre 2012, le Conseil constitutionnel veille à la régularité de l'élection présidentielle. Il assure que la concurrence électorale soit respectueuse des règles et

que les acteurs du processus électoral fassent preuve de sincérité. Selon l'article 307 du code électorale, le conseil constitutionnel arrête la proclamation des résultats dans un délai de quinze jours à compter de la date de clôture du scrutin. Et l'article 139 ajoute que les résultats sont publiés selon la procédure d'urgence au journal officiel en français et en anglais. En cas de concertation, tout candidat ou partis politique ayant été représenté à l'élection présidentielle, doit faire parvenir sa requête au conseil constitutionnel dans un délai de 72 heures à compter de la date de clôture du scrutin. Aussi, l'article 133 du code électorale ne stipule que l'annulation comme moyen par lequel les personnes ayants qualité peuvent intenter un recours. Les candidats doivent alors faire preuve de responsabilité et de respect de la loi.

Rappelons que Dès le lundi 08 octobre, les commissions locales de vote ont engagé le recensement des procès-verbaux des bureaux de vote. Cette commission va se prononcer sur toutes les difficultés liées à l'organisation, au déroulement et au dépouillement du

scrutin. Un exemplaire des procès-verbaux des commissions locales de vote, assorti des pièces annexes sera par la suite transmise à la commission départementale de supervision. Celle-ci est composée du président du tribunal de la circonscription, de trois représentants de l'administration désignés par le préfet ; trois représentants d'Élections Cameroon, désignés par le responsable du démembrement départemental d'Élections Cameroon et un représentant de chaque candidat.

La commission départementale a la charge de centraliser et de vérifier les opérations de décompte des suffrages effectués par les commissions locales de vote ainsi que tout document y relatif. Elle dresse un nouveau procès-verbal signé du président et des membres présents, qui est transmis dans les soixante-douze heures à la commission nationale de recensement général des votes, accompagné des documents provenant des commissions locales de vote. La commission nationale a jusqu'au 17 octobre pour transmettre ses travaux au Conseil constitutionnel qui proclamera les résultats.

PUBLICATION DES TENDANCES

► Une pratique illégale

Dans un communiqué diffusé hier, le président du Conseil National de la Communication, Peter Essoka met en garde les médias qui enfreignent les dispositions légales en matière de proclamation des résultats de l'élection présidentielle.

« Le président du Conseil National de la Communication appelle à l'attention des professionnels des médias et l'opinion publique que depuis le soir du 07 octobre, certains médias relayant des informations circulant dans les réseaux sociaux diffusent des chiffres qu'ils qualifient de tendances au terme du scrutin pour l'élection du président de la République du Cameroun. Une telle pratique

est à l'évidence illégale, anti-professionnelle et conflictogène pour deux principales raisons.

Illégale et anti-professionnelle parce que les chiffres diffusés ne reposent pas nécessairement sur une approche professionnelle de collecte de l'information, les journalistes n'étant guère destinataires des procès-verbaux au sens de la loi portant code électorale.

Conflictogène du fait que les chiffres avancés se contredisent dans bien des cas, constituant ainsi un risque de contestations inappropriées.

Pour toutes ces raisons, le Conseil National de la Communication, dont l'une des missions consiste à veiller au respect par les médias des lois et règlements en vigueur, appelle l'ensemble des médias publics et pri-

vés à rester sur la posture professionnelle adoptée par la grande majorité d'entre eux, en s'assurant préalablement de l'authenticité de toute information diffusée au sujet du scrutin du 7 octobre, notamment en matière des tendances et de résultats dudit scrutin conformément aux dispositions de la loi portant code électorale au Cameroun. »

L'essentiel

IMMEUBLE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN
Carrefour des carreaux
B.P : 1260 Yaoundé
Contact : 655 76 80 94
essentiellucameroun@yahoo.com
www.camermedias.com

L'essentiel

Directeur de la publication :
Antoine Wongo Ahanda
Coordonnateur de la Rédaction :
Christophe Mvondo
Rédacteur en Chef Informations générales :
Abraham Ndjana Modo
Rédacteur en Chef Enquêtes et dossiers :
Blaise Nnang
Chroniqueurs :
Alphonse Ateba Ndoumou, Bartho Amugu
Rédaction : Charles Nwanochi, René Noël Atangana, Arnaud Joseph Etoundi, Marc Mouna, Aboubakar Yero,

Ahmed Abdou-Aziz, Rodolph Tanga, Mathieu Nathanaël Njog, Nomo Modo, Francis Nguélé, Mercedes Beleheka, Annette Olinga, Bélise Hiol, Nathalie Ahanda

Relecture : Lionel Owona

Webmaster : Jean-François Ahanda

Commercial et Marketing : Roger Ngonda Yusi

Soutien technique : Thomas Aurélien Ndassibou, Boris Manda Nkodo et Alice Thècle Balla

Stagiaires : Rose Bertille Mbang, Arnaud Evina, Camille Olivia Ayissi

Conception Graphique :

Laurent ABAH © CREATIVE THINK (+33783195537)

Production : Eric Azegue

Impression : SOPECAM

Tirage : 4000 exemplaires

Distribution : Eric Azegue

https://www.facebook.com/EssentielCameroun



PRÉSIDENTIELLE 2018

► Les institutions méritent la confiance de tous

La réglementation en vigueur sur l'organisation des élections au Cameroun reste un modèle qui ne laisse pas la place aux fauteurs de trouble.

Arnaud Evina

Après le temps du scrutin, il y a le temps du contentieux. La loi régissant l'élection au Cameroun en son article 133 indique que les acteurs ont 72 heures après le scrutin pour saisir le conseil constitutionnel. Malgré la présence de cette loi qui doit être respectée par tous les candidats, les échos qui nous parviennent disent que certains des 9 candidats n'ont pas attendu pour s'auto-proclamer président. Après seulement 24 heures, les sages (membres du Conseil Constitutionnel) avaient déjà plus de 15 dossiers sur leur table.

Il est important de noter que ces recours n'attendent pas bien longtemps, puisque l'article 137 du Code électoral impose au Conseil constitutionnel de proclamer les résultat 15 jours après le scru-

tin. Le mécanisme est donc bien huilé et il fonctionne à merveille. Pour preuve, le Cameroun a eu à l'expérimenter lors des dernières sénatoriales. Son résultat satisfaisant fait d'elle un atout pour la bonne gestion des élections en cours. Le conseil constitutionnel, juge des élections, a déjà donné des gages de crédibilité et est venu consolider la démocratie au Cameroun. Les acteurs, notamment les hommes politiques ont donc de bonnes raisons de faire confiance à l'institution. Ça ne servira à rien d'aller au-delà de la loi quand on est homme de droit et qu'on prétend aimer son pays.

Il est donc très difficile voire impossible de comprendre les agitations observées ces dernières heures autour de la présidentielle. Le scrutin s'est déroulé dans un calme absolu, la campagne électo-

rale qui a précédé le vote, peut déjà être considérée comme une des plus animées et des plus relevées au Cameroun depuis le retour du multipartisme. C'est ce qui justifie l'attitude des observateurs nationaux et internationaux de cette élection présidentielle. Tous et de manière unanime saluent la bonne tenue du scrutin, et les grandes avancées de notre démocratie.

Le peuple camerounais a su se montrer mature depuis la convocation du corps électoral le 09 juillet dernier. Il faut garder le cap en refusant d'écouter les sirènes de la division et les appels aux manifestations de rue. Le désordre ne profite à personne. Les ambitions personnelles ne sauraient se mettre au-dessus de l'intérêt supérieur de la nation. Le Cameroun est régi par des lois, elles s'appliquent à tous.



► L'épreuve de la victoire préfabriquée

Alphonse Ateba Ndoumou

Kamto président ! Le son résonne juste, sauf qu'il s'agit d'une boîte à musique pré-programmée de longue date. Cela s'appelle de la tricherie sur le produit, puisqu'on nous avait annoncé un vrai orchestre. Quelle déception ! Finalement, la danse, c'est pour une autre fois, l'orchestre aussi. Reste à savoir contre qui était tournée la manœuvre.

La politique ressemble parfois à la science-méthodique, rationnelle et exacte. Aussi les mêmes causes produisent-elles les mêmes effets dans les mêmes conditions d'expérimentation. L'Histoire peut alors se répéter, en toute quiétude et certitude. En 2018 comme en 1992, on prend les mêmes et on recommence, sur le même process. On pourrait bientôt en faire un manuel des procédures de « *chassement* », par voie de manipulation électorale. En fait, hier comme aujourd'hui, un même son sans orchestre, « *Biya must go*. » Et tant pis pour cette jeunesse dynamique et ambitieuse qui a cru, un moment, engrangé des rentes politiques ou électo-

rales sur les étalages de la vraie démocratie camerounaise ; ce sera pour une autre fois. Trop de sable est entré dans ce faux tapioca...

Hier comme aujourd'hui, cela commence toujours par une parfaite organisation tribale intégrée, intégrale, exclusive, compacte, en profondeur de champ et de temps. Vient ensuite une affectation des tâches où rien n'est laissé au hasard, le lobbying institutionnel, l'instrumentalisation des vraies frustrations, le parasitage des zones de stabilité, l'infiltration stratégique des médias, de l'opinion, la société civile, les associations, les organisations internationales, le rodage des troupes pré-positionnées aux fins de bétail pour la bataille des rues, des urnes et des autres sphères colonisables... Alors la salade est prête pour jouer le tout pour le tout, face à une opinion enrégimentée, souvent à son inconscience. Puis, à mesure que l'échéance approche, on met la pression, on galvanise son monde à coups de meetings monstres où fleuri un nouveau métier, le « *foulier* », chargé de faire foule en toute circonstance. Et c'est déjà, en soi, acte de civisme républicain si l'on s'y abs-

tient de « *parler en langue* » ... Rien à faire, la victoire n'a jamais été plus proche, puisque, hier comme aujourd'hui, le sortant est réputé épuisé, affaibli par une situation intérieure des plus précaires et fragiles ; il ne reste plus qu'à transformer l'essai, autour du même slogan : « *Biya must go*. »

Oui, incontestablement, il y a le droit à la publicité des chiffres, dès la fin des dépouillements, aux termes de l'Article 113 du Code électoral. Du coup, s'il y avait eu autre chose que la volonté de poursuivre le projet de 1992, l'on eût pu prendre la précaution de nous publier d'abord les chiffres eux-mêmes, pour mieux légitimer le symbole d'un « *pénalty marqué*. » Déroger à cette élégance de base pour déboucher sur une invite au sortant à exécuter « *une transition pacifique* », ou encore, s'engager à défendre « *la coalition gagnante jusqu'au bout* », cela manifeste la ruse des Hommes de droit, qui peuvent à l'occasion sortir la noble science de son lit pour la verser sur la berge des intérêts. Nous y sommes.

Le plus long mot de la langue française, anticonstitutionnellement, est ainsi en

train d'accoucher du plus sot braquage politique d'un professeur de droit, dans le prolongement d'un délire communautaire d'impatience politique. Le passage en force se lance ainsi sur l'échelle de l'expérience de la force. On verra ce que l'on va voir. Et voilà comment Cabral Libii et Joshua Osih sont tirés de leur réserve pudique et républicaine. Car, tout l'enjeu semble porter sur la 2e place, représentant le nouveau leader de l'opposition camerounaise. Dans cette perspective, il faut penser que la popularité envoutante de Cabral Libii inquiète, autant que l'enracinement territorial de Joshua Osih. Tant qu'à faire donc, le tout pour le tout, c'est de tout faire pour barrer la route à ces jeunes loups en verve ascendante, sans dopage ethnique, vers qui se tourne toute la respectabilité républicaine. En clair, la coalition gangrène ne se voit pas hors la 2e place... Prions les citoyens Cabral et Joshua de la leur céder, dans l'intérêt d'une République où tout est possible ensemble, au-delà de la tribu, dans le respect des institutions.



Présidentielle 2018

POLITIQUE / ÉCONOMIE / MONDE / SOCIAL

CHRONIQUE POST-ÉLECTORALE

KAMTO AUTO-PROCLAMÉ PRÉSIDENT

Déferlement de condamnations

Garga Haman Adji,

candidat de l'ADD

« On doit respecter le droit surtout si on l'enseigne »



« Je suis surpris, parce que je crois que Maurice Kamto est un juriste. Je crois même qu'il doit être agrégé de droit public. On doit respecter le droit surtout si on l'enseigne. Si on l'enseigne et qu'on refuse de se l'appliquer, ça veut dire qu'on perd du temps aux étudiants. Ce serai de l'anarchie. Je demanderai à se monsieur de se référer à l'article 137 du Code électoral sur la proclamation des résultats. Seul le Conseil constitutionnel est habilité à proclamer les résultats. On n'est pas dans une anarchie mais dans un pays avec des textes qui

ne datent pas d'hier ni d'avant-hier. Des textes qu'on a toujours respectés et il ne doit pas se singulariser de cette manière. Le juriste, même juriste émérite, doit être raisonnable en montrant l'exemple lui-même, en donnant l'exemple à se étudiants. Kamto doit absolument s'aligner à ce que dit la loi. Je suis candidat comme lui ; si je suis candidat c'est pour la troisième fois. C'est pour chercher à être élu. Mais je n'ai pas été élu deux fois et je n'ai pas dit que je vais m'auto proclamer... Nous sommes en République »

Joshua Osih,

candidat du Social Democratic Front (SDF)

« Il y a une loi qui doit être respectée »



« Je trouve qu'il est important de comprendre qu'une élection est d'abord un exercice démocratique qui s'inscrit dans les textes en vigueur et qui devraient être respectées par toutes les

parties y compris le parti au pouvoir. Il faut que les Camerounais sachent qu'il y'a une loi, même si elle est mauvaise, elle doit être respectée. C'est ce que nous sommes en train de faire. Nous pensons et nous espérons que l'agitation n'ira pas jusqu'aux pertes en vies humaines. Je demande à tous nos sympathisants, à tous nos militants, à tous ceux qui ont voté nombreux pour nous, de rester calmes. Il est évident en ce qui nous concerne au niveau du SDF, que la légalité et la légitimité de ce scrutin devront être respectées à la lettre. Pour

l'instant malheureusement, tout ce débordement d'activités autour des résultats ne favorise pas la sérénité vers une transition démocratique. Dans tous les cas, j'aimerais dire que tous ceux du SDF qui donnent des résultats, le font à tort parce que ça fait beaucoup de mal à ma candidature. Ils devraient attendre qu'on ait des résultats pour pouvoir les défendre proprement. Donner des indications et essayer de faire croire que nous avons gagné aujourd'hui, je pense que c'est un peu prématuré et je les appelle au respect de la loi. »

Serges Espoir Matomba,

candidat du PURS

« Nous attendons le Conseil constitutionnel »



« Je pense que la sortie de M. Kamto répond à une stratégie pensée par lui avant l'élection. Toutefois, nous devons attendre la publication des résultats. A notre niveau, nous continuons à recevoir des procès-verbaux, et les résultats que nous tenons ne nous permettent pas de confirmer, ni d'infirmer les déclarations de M. Kamto. Cela dit, que ces résultats que nous avons, nous ne saurions les publier. Nous attendons que le Conseil constitutionnel se prononce. Et nous savons que nous allons entrer dans une phase de contentieux post-électorales. »

Pr Prosper Nkou Mvondo,

président du parti Univers

« J'appelle cela de l'imposture »



« Kamto doit attendre le coup de sifflet final de l'arbitre. Même s'il s'agit de contester les élections il faut attendre que le processus s'achève. Kamto est professeur de droit comme moi il le sait très bien. J'appelle cela de l'imposture et cela doit être condamné avec la dernière énergie ». Voilà la réaction du leader du parti Univers, en réponse à l'auto-proclamation de vainqueur 24 heures après le scrutin du 07 octobre du candidat investi par le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun à l'élection présidentielle Maurice Kamto. Le professeur de droit ne s'est pas fait prier pour exprimer son désarroi face aux déclarations de celui-là qui est aussi un homme de droit comme lui. Cette réaction vient ainsi s'inscrire dans la liste des multiples autres réponses des hommes politiques et des civils »

Franklin Ndifor Afanwi,

candidat du MCNC

« Nous attendons simplement les résultats »



« S'agissant de la déclaration de M. Maurice Kamto, notre position est la suivante : nous n'avons pas de position à ce sujet. Nous observons simplement la suite des événements, en attendant les résultats qui doivent être proclamés par le Conseil constitutionnel. Mais en nous disant dans le même temps que tout est désormais entre les mains de Dieu. Lui seul est à présent au contrôle. »

Calixte Beyala,

auteure

« Aucun Camerounais n'est sorti dans la rue manifester en faveur de Kamto »



« Kamto pulvérise le record des rejets : Les partisans de Kamto ont passé cinq années à insulter les autres Camerounais ! Ils ont taxé ceux du Nord de moutons ! ils ont dit que ceux du Centre et de l'Est étaient des fainéants ! Ils ont prétendu que ceux du Littoral étaient des jouisseurs, inca-

pables de produire du bien-être. Ils ont aussi affirmé que les Bassas étaient des tueurs et j'en passe ! Ils nous ont promis chassement, prison, exil, famine... Seuls étaient bien à leurs yeux ceux de l'Ouest. Ils ont qualifié ces derniers de brillants ! ils ont aussi proclamé qu'ils étaient travailleurs, intelligents et définitivement supérieurs aux autres Camerounais. (...) Le candidat Kamto a été désavoué, traité d'imposteur par les leaders des grands partis politiques comme Garga ou le Président de l'Univers. Aucun Camerounais n'est sorti dans la rue manifester en

faveur de Kamto ! Des cris du style « Kamto président » qui aurait pu flatter les oreilles et l'égo de ce pervers narcissique n'ont pas été entendus. Les villes sont calmes ; chacun vaque à ses activités... La messe est dite. J'entends plutôt par-ci par-là des « Kamto dégage ! » Kamto le type qui voulait mettre le Cameroun par terre déclare qu'il a gagné une élection qu'il a perdu ! Ah le faussaire pris la main dans le sac ! Il s'installera à Baham et gouvernera le périmètre de Baham encore que les vraies grandes personnalités de Baham vont le chasser ! »

Jacques Fame Ndongo,

secrétaire de la communication au RDP

« Le Cameroun n'est pas une République bananière mais un Etat de droit »



n'est au-dessus de la loi. Seul le conseil constitutionnel est habilité à proclamer les résultats. »

« Il s'agit d'une allégation narcissique qui relève de la fantasmagorie elle n'a aucun fondement juridique, politique ou sociologique. Elle est donc nulle et nul effet. Elle est contraire aux lois de règlement de la République. Nous subornerons qu'il s'agit d'une stratégie pour essayer de vaincre absolument et à tout prix. Or seul le peuple camerounais est souverain et seules les urnes doivent décider du prochain président de la République. Nous ne sommes pas dans une République bananière où quelqu'un peut se lever un matin pour être président. Nous sommes dans un Etat de droit et il y'a des règlements des lois de la République. Je crois que ce candidat connaît bien le droit et il sait que nul



Présidentielle 2018

KAMTO AUTO-PROCLAMÉ PRÉSIDENT

Déferlement de condamnations

Issa Tchiroma Bakary,
ministre de la Communication

« Soyons vigilants, la menace est endogène ! »



« Il y'a cinq jours, le ministre de l'Administration territoriale et moi-même, vous avons convié à une rencontre au cours de laquelle nous avons fait une déclaration liminaire. Au cours de cette rencontre, nous avons porté à votre attention le fait que trois jours après avant le déroulement de l'élection présidentielle, le directeur de campagne du candidat

Maurice Kamto a convié la presse nationale et internationale pour porter à sa connaissance que le candidat Kamto était convaincu de sa victoire ; que si d'aventure tel n'était pas le cas, il était prêt, au prix du sang s'il le fallait, à se battre pour protéger sa victoire.

Par cette déclaration, nous avons compris une chose. Où il s'agit de la sorcellerie, ou alors, quelques-uns de nos compatriotes sont des extraterrestres qui ont la possibilité de lire ce qui n'est pas. Comment voulez-vous que trois jours avant l'élection, un candidat s'autoproclame vainqueur ? C'est une atteinte grave à toute la nation. Parce que là, c'était les prémices d'une déstabilisation dont lui et les autres ne seraient que des manipulateurs d'officines et dont l'objet est de mettre notre pays à feu et à sang. Trois jours avant le déroulement de l'élection ! Nous avons attiré à l'attention des uns et des autres. Nous avons rappelé à l'occasion qu'il était échu uniquement au Conseil constitu-

tionnel et en cela, tous les candidats, avant de s'engager à cette compétition et pour s'y être engagés, connaissent parfaitement la règle du jeu.

Au terme de leur participation, ils recueillent ce que leurs représentants dans les bureaux de vote leur remettent. Ils font le travail de compilation. Elecram fait son travail et le remet au Conseil constitutionnel, qui est le seul organe habilité à proclamer les résultats. Pour s'être donc départi dans cette réalité, le candidat Kamto s'est volontairement mis en marge des institutions et du coup, remet en cause notre stabilité. Nous avons l'habitude de dire dans notre pays, s'il y'a une région qui nous est connue, c'est la paix. Parce que la paix est cette chose qui procède au consensus en raison de la mosaïque que constitue notre nation.

Par ce comportement, Kamto ne visait-il pas simplement à remettre en cause cette paix, cette volonté de notre peuple de pouvoir vivre ensemble ? Nous avons rappelé que le gouvernement a pris toutes les mesures qui s'importent pour que tout citoyen puisse jouir de sa liberté de mouvement de la protection de ses biens et que toute personne ou organisation, qui se mettrait au travers ou qui voudrait déstabiliser notre nation, rencontrerait toute la force et la rigueur de la loi. La paix qui nous est tellement enviée par les autres, fait l'objet d'une agression. Maurice Kamto est un professeur émérite de droit connu de par le monde. Il ne peut pas dire qu'il l'ignore.

En tant que fils du Septentrion politique, mais en tant que membre du gouvernement, je voudrais vous donner quelques éléments d'appréciation. Elecram nous annonce l'existence d'environ 25000 bureaux de vote. La loi donne à chaque parti politique d'avoir au moins deux représentants par bureaux de vote. Parce qu'en cas d'indisponibilité de l'un, qu'il puisse se faire remplacer par l'autre. Ce qui revient donc à dire que chacun des compétiteurs, pour qu'une revendication soit légitime, il faudrait qu'il présente

à Elecram 50000 notes identifiables avec numéro de téléphone. Il faudrait que toute revendication de bourrage des urnes, d'irrégularité, soit précédée par la mise à disposition des uns et des autres au Conseil constitutionnel et Elecram et toute personne de bonne volonté, pour crédibiliser une telle revendication. Faute de quoi, ce serait une mauvaise foi et une mauvaise volonté. Vous ne pouvez pas, ne disposant d'aucun moyen, n'exhibant aucun élément concret, déclarer urbi et orbi que vous êtes élu. Ce n'est pas la police ou la gendarmerie qui sera en face de ceux qui veulent déstabiliser cette nation. C'est la nation toute entière. Parce que nous sommes menacés dans notre existence. Il y'a des gens qui veulent brûler notre nation, qui sont attirés par les richesses énormes dont recèle notre nation ; ne pouvant pas y accéder parce qu'ils ont besoin de marionnettes. Il faudrait donc qu'ils trouvent de manière endogène, ceux qui peuvent être des instruments de déstabilisation. En de telles circonstances, c'est chacun qui est interpellé.

Aujourd'hui, nos commerçants sont inquiets, puisqu'ils disent qu'ils vont monter des jeunes pour casser. Ils vont casser la richesse des hommes d'affaires qui peinent aujourd'hui à joindre les deux bouts. Ils vont semer la psychose pour empêcher les Camerounais de vaquer à leurs occupations. A quel titre une poignée d'individus voudrait prendre toute une nation en otage ? D'autant plus qu'il n'y a pas de preuves, il n'y a pas de raison.

Soyons vigilants ! La menace est endogène, mais elle est aussi exogène. L'intelligence, la sagesse et la raison des uns et des autres nous interpellent ici. Parce que nous devenons tous des gardiens de la paix et des gardiens jaloux de cet usufruit que les pères fondateurs nous ont laissé. C'est un héritage et nul n'a le droit de la remettre en cause par la violence. Notre nation est en paix et cette paix, nous en sommes tous protecteurs. »

Béatrice Epaye,

vice-présidente parlement CEMAC

« On doit respecter le droit surtout si on l'enseigne »



« Nous avons vu dans la plupart des bureaux de vote que les présidents de bureaux de vote sont des femmes. Et ça c'est très important en termes de démocratie. Donc la femme camerounaise participe à l'amélioration de la démocratie dans son pays. Dans la relecture peut être future du code électoral, qu'on étoffe le bureau de vote. Pas seulement un président et un vice-président, avec les responsables de l'administration, mais quand-même mettre des secrétaires adjointes ou d'autres gens pour aider à mieux faire. »

Julien Opele,

Coordinateur Réseau d'observateurs

« Les partis politiques doivent sensibiliser leurs militants »



« Nous avons relevé la présence du matériel qui était en nombre suffisant. Nous avons également relevé que les règles de procédures prévues par les procédures réglementaires sont parfaitement assimilées. En regardant un peu les réseaux sociaux qui sont un médium important aujourd'hui, on a eu l'impression que des partis politiques prenaient des avances pour donner des résultats. Tout comme à la veille, alors que tout le monde avait arrêté de faire la campagne, certains ont continué à faire la campagne sur les réseaux sociaux. C'est pour ça que j'insiste là-dessus. Les partis politiques doivent sensibiliser leurs militants au respect de la loi, au respect des résultats définitifs qui doivent être donnés par le Conseil constitutionnel. »



Arthème Kwese,

Mission d'observation de l'Union Africaine

« L'UA est satisfaite »

« Je pense que l'Union Africaine peut être satisfaite de la manière dont les choses se sont déroulées. Donc on peut considérer que tout s'est bien passé. Et nous en sommes satisfaits. »

Raymond Tshibanda,

chef de Mission d'observation de la CEEAC

« L'UA est satisfaite »



« Il est important de commencer par saluer la maturité du peuple camerounais mais aussi le sens des responsabilités des leaders politiques camerounais et singulièrement celui des candidats. Nous saluons cela parce que l'élection s'est généralement déroulée dans l'ordre la discipline et le calme. Par rapport aux éditions antérieures. Il y a eu des améliorations substantielles. Nous pensons que la façon de faire des cartes et de les disponibiliser peut aussi être améliorée et subir aussi des améliorations. Nous pensons que les listes d'électeurs doivent être affichés suffisamment longtemps à l'avance pour permettre aux électeurs de se familiariser avec les listes, d'identifier là où ils doivent se présenter afin de minimiser les tâtonnements. »



Déferlement de condamnations

Jean Nkueté,

Secrétaire général du comité central du RDPC

« Le RDPC et ses alliés appellent à la vigilance »

La déclaration post-électorale du secrétaire général du comité central du RDPC, Jean Nkueté, président de la commission nationale de supervision de la campagne du RDPC.



« Chers compatriotes, Comme vous avez pu le constater par vous-mêmes, l'élection présidentielle du 7 Octobre 2018 s'est déroulée sur l'ensemble du territoire national, dans le calme et la transparence sous le regard attentif de nombreux observateurs nationaux et internationaux.

Le RDPC et tous ses alliés saluent les électrices et les électeurs qui se sont déplacés massivement pour accomplir librement leur devoir civique.

Nous remercions tout particulièrement les militants et les militantes du RDPC, ceux

des autres partis politiques ainsi que les membres des organisations et des associations de la société civile, qui ont apporté leur soutien au président Paul Biya, candidat du RDPC.

Tout au long de la campagne électorale et le jour du scrutin, nos compatriotes se sont illustrés par leur civisme et leur patriotisme, preuve de leur maturité politique et de l'enracinement profond de la démocratie dans notre société. Alors que le peuple camerounais attend, sereinement, la proclamation des résultats du scrutin par le Conseil constitutionnel devant intervenir dans quinze jours, au plus tard, conformément au Code électoral, certains candidats tiennent de discours enflammés pour s'auto proclamer vainqueurs et appellent au soulèvement des populations pour prétendre victoire, en créant un climat de tension, d'insécurité et de violence dans le pays.

A l'évidence, de tels comportements relèvent de l'immaturité et de la fébrilité politiques. Ils traduisent, par ailleurs, un mépris des règles de jeu démocratique et des institutions que leurs auteurs ambitionnaient de défendre en se portant candidats à l'élection présidentielle.

Nous exprimons notre étonnement, notre indignation et notre préoccupation face à ces déclarations irresponsables, séditeuses et sans fondement.

Nous invitons tous nos compatriotes à demeurer sereins dans l'attente des résultats du scrutin, à vaquer tranquillement à leurs occupations et à ne céder à aucune forme de provocation.

C'est ici le lieu de rappeler l'attachement du président national, Son Excellence Paul Biya, et de l'ensemble de nos compatriotes, à la paix et au respect des lois des institutions qui constituent le socle de notre vivre-ensemble. Le RDPC et ses alliés appellent à la plus grande vigilance pour barrer la voie à toutes les manœuvres visant à compromettre la paix et la tranquillité dans notre pays, et que force reste à la loi.

Bapooch Lipot Robert,

Secrétaire général de l'Union des Populations du Cameroun (UPC)

« Nous condamnons l'option antirépublicaine du candidat Maurice Kamto »

Le député de l'UPC a tenu un point de presse hier sur le déroulement de l'élection présidentielle du 07 octobre dernier.



« L'UPC tient à partager les grandes leçons tirées de l'Élection présidentielle du 07 octobre 2018 ;

1-L'élection présidentielle s'est déroulée dans de très bonnes conditions de transparence, de justice et

d'équité. Les citoyens Camerounais sont allés aux urnes dans un esprit de convivialité républicaine et démocratique. L'UPC tient ici, à féliciter le gouvernement Camerounais et ELECAM pour l'organisation mise en place afin que cette élection se tienne dans les conditions qui honorent notre pays et consolident son statut d'un État démocratique.

2-Ceux qui ont mis sur pieds des plans machiavéliques pour nier la capacité du peuple Camerounais à être jaloux de sa liberté et à choisir en toute souveraineté son président dans le cadre de cette élection, sont aujourd'hui abasourdis par le sursaut d'orgueil de ce peuple qui a catégoriquement rejeté ce coup d'État Institutionnel élaboré certaines officines.

3-Dans la paix et en toute sérénité, les Camerounaises et les Camerounais ont tenu à exprimer librement leur attachement à l'unité et l'individualité de notre nation. Voilà pourquoi, sur tout l'étendue du territoire national et dans la Diaspora, ils sont allés aux urnes en bon citoyens, élire celui qui aura la lourde tâche de gérer le destin de notre peuple dans les 07 prochaines années.

4-On peut aujourd'hui affirmer sans ambages que ceux dont le programme politique réel se ramenait à l'utilisation de l'Élection présidentielle du 07 octobre 2018, comme un prétexte pour créer des conditions propices à un soulèvement populaire et à la prise du pouvoir par la rue, ignorant au passage l'orgueil, le patriotisme et la maturité politique du peuple Camerounais, ont été pris dans leur propre piège.

5-Le peuple camerounais invite désormais une certaine opposition camerounaise à tourner définitivement la page de la logique insurrectionnelle et à inscrire son action sous les prismes de la modernité et du

respect scrupuleux des Institutions Républicaines.

C'est le lieu pour l'Union des populations du Cameroun de saluer et de féliciter les électrices et les électeurs qui n'ont ménagé aucun effort pour user de leur statut de citoyennes et citoyens camerounais en se rendant massivement aux urnes le 07 octobre 2018. Eux qui ont su rappeler au passage à tous les candidats à cette Élection présidentielle, que dans un pays démocratique comme le Cameroun, seules les élections fondent l'accès au pouvoir d'État. Dans le cas d'espèce, les faits sont têtus et ne sauraient être violés. Par conséquent, tous les candidats devraient garder leur sérénité dans l'attente de la proclamation des résultats de cette élection par le Conseil Constitutionnel. Des lors, le parti historique :

1-Condamne et dénonce l'option antirépublicaine consacrée par l'auto-proclamation de vainqueur et l'appel à un soulèvement populaire par le candidat Maurice Kamto.

2-Constate que par cet acte, certains candidats à cette élection s'entêtent toujours à mettre entre parenthèses la souveraineté du peuple camerounais dans leur logique de « prendre le pouvoir par tous les moyens » et se lance dans des actions de manipulation des populations.

3-L'Union des populations du Cameroun invite le peuple camerounais à la vigilance, à la retenue et au calme. Son attitude pendant la campagne électorale et devant les urnes a honorés notre Nation. Notre peuple doit faire confiance aux Institutions Républicaines et attendre la proclamation des résultats de cette élection par le Conseil Constitutionnel. Ces réseaux adeptes de la logique insurrectionnelle, veulent par tous les moyens utiliser cette élection présidentielle pour susciter les affrontements entre les camerounais. Très attachés à l'Unité, l'Individualité, la souveraineté et la sauvegarde de l'Intégrité de notre Territoire, l'Union des populations du Cameroun apporte son total soutien aux institutions de la République pour faire respecter la souveraineté du peuple camerounais exprimée dans les urnes par nos citoyens. »

RFI. CHRONIQUE DE MAMANE

► Les différents types de penalties



Le football est ce jeu de ballon que toute la planète adore regarder à la télévision. Dans les stades ou jouer sur les terrains de vague, au bord de la route, dans un couloir ou dans une cour de récréation. Bref c'est le sport planétaire par excellence. Un sport qui s'impose à tous les bipèdes grâce à ses règles simples de camp. Un ballon et des buts. Depuis que l'homme a su marcher, il adore jouer au football. Faire des dribbles, des amorties et des contrôles orientés. Mais dans ce jeu universel de ballon au pied, il y a un exercice de pied limpide dans le football. Un exercice où la tension dramatique monte de très haut, un exercice qui est le miroir et le résumé de la vie, tu marques ou tu rates. Cet exercice c'est le tir de penalty. Dans le football quand on dit penalty il y a plusieurs acteurs. Le public qui regarde, les téléspectateurs qui sont devant leur poste de télé et enfin et surtout le gardien de buts et le tireur de penalty.

L'histoire n'est pas avare de ses penalties célèbres et ces penalties historiques dont chaque amateur de football se souvient des penalties qui ont fait gagner ou perdre leur camp, explosion de joie ou plongée dans le désespoir. Ces penalties où le tireur pose le ballon et fait face au gardien chacun dans sa superbe solitude et c'est là devant le ballon qu'on voit les différents types de tireurs de penalty, et surtout les différentes manières de tirer un penalty. Ya le penalty que le tireur tire en force tout droit sur la balle transversale, le penalty avec contrepied à la Neymar c'est-à-dire que le gardien plonge à la droite et toi tu tires à la gauche, et le penalty à la panenka, un tir de feuille morte au milieu tout droit au-dessus du gardien. Mais le penalty historique qui marquera les esprits mais c'est ce penalty qui est tiré en pleine conférence de presse. Ce penalty tiré alors que le gardien de but regardait ailleurs. Sans pour autant que ce soit un penalty par

surprise, un penalty à contrepied parce que quand même tout le monde connaissait le tireur et sa réputation de tireur compulsif de penalty à chaque meeting. Un tireur de penalty qui raconte partout qu'il est le tireur désigné par le peuple pour tirer le penalty. Il a tiré et il a marqué dit-il. Et comme toujours au football dès qu'un penalty ne plait pas à tout le monde, on dit que c'est un penalty controversé. Un penalty contesté.

Là-haut dans les collines, on dit qu'il n'est pas valable ce penalty parce que l'arbitre n'a même pas sifflé et que le tireur a tiré trop vite. En bas dans la vallée, on crie que le ballon a frappé la barre transversale a rebondi et est revenu dans la face du tireur. Et à côté dans les gradins, on raconte que c'est vrai que le tireur a bien marqué. Mais il a marqué contre son camp. Il ne reste qu'une chose à faire pour nous autres. Comme à la coupe du monde, on va attendre la décision de la VAR.



Présidentielle 2018

PROVOCATION

► Le délire de Kamto

Ses déclarations et celles de ses partisans ont créé la psychose la veille de l'élection. Les populations ont pris d'assaut des boulangeries et les magasins pour faire le plein des provisions. Geste désagréable d'un « président » qui fait peur à son peuple.

Christophe Mvondo

Voici donc un candidat à l'élection présidentielle qui n'a pas été déclaré perdant et qui n'a pas reçu les procès-verbaux de tous les 24.000 bureaux de vote à travers le territoire national, qui se déclare vainqueur de l'élection présidentielle. Une victoire qu'il entend défendre fermement. Du coup, le président du Mouvement pour la renaissance du Cameroun se met à dos les autorités administratives, les autres candidats à l'élection présidentielle, et les Camerounais qui sont fatigués par les foyers de tension qui étranglent les activités socio-économiques à travers le pays. La région de l'Extrême-nord de relèvement progressivement de près de quatre années de terreur imposée par la secte terroriste Boko Haram qui a mis à genou l'économie de toute une région et occasionné des milliers de morts de réfugiés et de déplacés.

Les populations des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest pris en otage par des combattants sécessionnistes plombent l'activité économique, l'éducation des enfants et confisquent les libertés individuelles. Alors que le peuple came-

rounais, en partenariat avec des acteurs divers de la société civile et des pays amis sont à la recherche d'une solution pour un retour définitif à un pays durable dans les régions anglophones de notre pays, voici Maurice Kamto qui s'apprête à allumer un autre foyer de tension dont on n'est pas sûr qu'il pourra quelques jours plus tard maîtriser les effets d'entraînement que son appel à la violence pourrait occasionner. Non le Cameroun n'a pas besoin de ça en ce moment. Pour avoir remporté le scrutin dans plusieurs bureaux de vote à Yaoundé et Douala, Maurice Kamto croit pouvoir extrapoler les chiffres pour s'octroyer et la proclamer au mépris des textes de loi régissant la publication des résultats de l'élection présidentielle, au mépris des autres candidats pour qui il n'affiche aucun respect.

Les contestations post-électorales sont inévitables c'est pourquoi le législateur a donné la possibilité à tout candidat qui se sent lésé de porter les cas de fraude ou de vol des voix devant le Conseil constitutionnel qui arbitrera et donnera le verdict final. Même si M. Kamto est le vainqueur de l'élection du dimanche sur la base des chiffres dont lui et ses partisans sont les seuls à connaître la provenance. Pour les

autorités, il est matériellement impossible d'avoir les résultats des élections dans l'ensemble des bureaux de vote du pays au moment où Kamto proclamait sa victoire.

Les choses sont donc claires ; Maurice Kamto n'est pas allé à l'élection pour se faire élire, mais il l'utilise comme un tremplin pour lancer une révolte populaire qui sera menée par ses partisans. Un vrai délire que même ses électeurs n'attendaient pas de lui. L'arrivée de Paul Eric Kingue dans les rangs du MRC comme porte-parole du candidat Kamto, aurait aussi quelque chose à voir avec l'attitude actuelle de ce professeur d'université, férue du droit qui fait malheureusement une sortie de piste inattendue, sur le terrain du droit. Le transfuge du RDPC Kingue utilise-t-il le MRC pour se venger de son ancien parti qui lui a imposé un séjour en prison ?

En tout cas, Maurice Kamto semble s'être trompé d'époque. Les Camerounais aspirent à la paix et au bien-être. Ils ont besoin d'un guide éclairé et non d'un fauteur de trouble. M. Kamto dit que lui et ses partisans ne descendront pas dans la rue. Qui est fou ?

DÉCLARATION DE KAMTO

► Une Ong porte plainte

L'Observatoire du Développement Sociétal pour le compte de la société civile a réagi hier à Yaoundé suite aux déclarations démesurées de Kamto.

A. E.

Agissant en qualité de porte-parole du candidat Kamto Maurice, Paul Eric Kingue a déclaré dans les médias le 05 octobre, 48 heures avant le jour du vote, la victoire de Kamto sans aucun élément de chiffres et a appelé le peuple à défendre cette victoire y compris par la force le cas échéant. Outre cela, l'auto-proclamation de sa victoire 24 heures après le scrutin sans donner aucun chiffre au mépris des dispositions des articles 132, 133 et 137 du code électoral en vigueur, voilà les motifs qui ont conduit l'Observatoire du Développement Sociétal en sa qualité et pour le compte de la société civile camerounaise, a déposé hier une plainte contre le candidat Kamto Maurice et son porte-parole Kingue Paul Eric pour incitation à l'insurrection.

Dans sa plainte déposée à la direction de la justice militaire précisément au tribunal militaire de Yaoundé, le coordonnateur de l'Observatoire Koulou Engoulou a demandé au commissaire du Gouvernement près du tribunal militaire de Yaoundé d'appliquer la loi face aux déclarations graves de ses membres du MRC qui peuvent conduire à la haine ou encore au soulèvement populaire dans le pays. L'intégrité nationale vient encore une fois de plus prendre le dessus sur les intérêts personnels des avides de pouvoir.

PRÉSIDENTIELLE 2018

► Un comité de veille contre les violences post-électorales

Des centaines de jeunes camerounais ont pris l'engagement de lutter contre toute forme d'incitation à la révolte jusqu'après le verdict.

Olivia Camille Ayissi

D'après l'une de nos sources, ces jeunes se sont retrouvés dans la capitale jeudi dernier. Stéphane Geordane II Nga, initiateur du Comité de veille citoyenne, dit avoir reçu des informations alarmantes planifiant la déstabilisation du Cameroun « nous avons vu des documents que des hommes politiques camerounais envoient aux Nations Unies pour détruire notre pays et ceux qui retournent l'ONU au Cameroun. Des messages ont été envoyés aux ambassadeurs pour leur demander de s'impliquer dans le plan macabre », affirme-t-il.

En effet, suite aux menaces sécuritaires suivies à travers les médias, l'initiateur du mouvement atteste avoir eu des informations selon lesquelles le pays pourrait

connaître des violences dues au refus des candidats perdants, de reconnaître la victoire à qui de droit. Pour lui, il faut donc « barrer la voie » aux violences post-électorales. C'est dans cette optique que ledit comité envisage mobiliser des centaines et des milliers de jeunes dans plusieurs métropoles du territoire national.

En outre, autre information rendue publique par ces jeunes engagés, de nombreux Camerounais de la diaspora auraient également été mis à contribution dans la préparation minutieuse des émeutes annoncées. « Ils se réunissent dans les pays occidentaux. L'objectif est de faire intervenir la communauté internationale pour déstabiliser le Cameroun » affirme Stéphane Geordane II Nga.

Toutefois, d'aucuns pensent que c'est une rumeur d'insurrection planifiée par des personnes tapies dans l'ombre, qui

ne visent qu'à déstabiliser l'opposition. Pour elles, c'est de l'hyperbole que fait la société civile. Pourtant un candidat appelle vivement les militants et ses proches à un soulèvement d'humeur post-électoral. Une initiative que condamne fermement le gouvernement camerounais. Atanga Nji, ministre de l'Administration territoriale et le porte-parole Issa Tchiroma mettent en garde tout candidat désireux de mettre en péril en actes ou en pensées la paix sociale, sera sévèrement sanctionné « Un rappel à l'endroit de tous les candidats et tous les acteurs politiques qu'aucun écart de comportement ne sera toléré. Car nul n'est au-dessus de la loi », ont-ils averti.

En attendant, un parterre de jeunes se met en place pour combattre promptement tout fauteur de trouble, compte tenu de l'allure que prend cette élection présidentielle.

► Les Imams appellent à la retenue

Le Conseil Camerounais des Imams, des mosquées et des Affaires islamiques (COCIMAI) informe l'opinion nationale et internationale que la loi électorale prévoit en ce qui concerne l'élection présidentielle que les résultats officiels doivent être proclamés par le Conseil Constitutionnel au plus tard quinze (15) jours après la tenue des scrutins. Ainsi, le peuple camerounais a observé le dimanche 07 octobre 2018 une élection présidentielle dont les résultats officiels seront proclamés par le Conseil Constitutionnel, au plus tard le 22 octobre 2018. Le COCIMAI invite tous les acteurs de la scène politique à la retenue et au respect de la loi camerounaise en vigueur régissant les élections présidentielles.

Et condamne de ce fait, toute auto proclamation de victoire par un quelconque parti en lice ou qui que ce soit en dehors du Conseil Constitutionnel. La situation fragile dans laquelle se trouve le Cameroun actuellement nous appelle tous à plus de maturité dans nos actes et au respect des lois de la République pour que triomphent la paix et la cohésion sociale.

Fait à Yaoundé, le 08 octobre 2018
Le Grand Imam président,
(é) Dr Ibrahim MOUBARAK MBOMBO

Chevalier de l'Ordre National de la Valeur



CONTESTATIONS POST-ÉLECTORALES

► L'Afrique parle au Cameroun

De nombreuses élections ont été marquées ces dernières années dans ce continent par de sérieuses crises post-électorales, causant de nombreuses pertes en vies humaines. Un syndrome que le Cameroun se doit d'éviter.

Blaise Nnang

C'est sans nul doute un présage à la contestation des résultats de l'élection présidentielle du 07 octobre dernier. Maurice Kamto, le candidat du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) à cette élection s'est auto-proclamé vainqueur alors même que les opérations de dépouillement ne sont pas encore terminées. Cette attitude, condamnable au regard des dispositions du code électoral camerounais qui donne le pouvoir exclusif de proclamation des résultats de l'élection présidentielle au Conseil constitutionnel, est annonciatrice d'une éventuelle crise post-électorale au Cameroun, comme cela a été le cas dans plusieurs autres pays africains, ces dernières années. Si Maurice Kamto n'a pas attendu la proclamation des résultats de la présidentielle d'octobre 2018, ce n'était pas le cas pour Jean Ping, lors de l'élection présidentielle gabonaise en 2016. En effet, Libreville avait plongé dans la violence post-électorale le 31 août 2016 après la proclamation des résultats. Le président sortant Ali Bongo avait été réélu pour un deuxième septennat à 49,80% des voix. Et son rival, Jean Ping, avait atteint un résultat de 48,23%. Un écart marginal contesté par l'opposition qui avait alors réclamé un recomptage des votes. Ses partisans étaient alors descendus massivement dans la rue pour dénoncer cette dynastie. L'Assemblée nationale du Gabon avait été mise à feu. Mais la Cour constitutionnelle gabonaise avait fini par valider la réélection du président Ali Bongo Ondimba, en rejetant l'essentiel du recours de son rival Jean Ping. A l'instar du Gabon, c'est le Kenya qui s'était embrasé à l'annonce de la réélection du prési-



dent Mwai Kibaki en décembre 2007. Une victoire contestée par le camp de son adversaire, Raila Odinga, que les sondages donnaient gagnant. Des émeutes avaient alors éclaté dans plusieurs bidonvilles de Nairobi et dans les grandes villes de l'Ouest, fiefs d'Odinga. Les violences politico-ethniques ont fait environ 1 300 morts et plus de 600 000 déplacés, selon des documents de la Cour pénale internationale. Même scénario en 2008 au Zimbabwe où après la victoire de l'opposition aux élections générales, les partisans de

Morgan Tsvangirai ont été la cible d'une vague de violences 180 morts, selon Amnesty International. Tsvangirai s'étant retiré avant le second tour de la présidentielle et son rival, Robert Mugabe, avait été réélu lors d'un scrutin qualifié de « farce ». Pas très loin du Cameroun, des émeutes avaient suivi la présidentielle d'avril 2011 au Nigéria, faisant plus de 800 morts dans le Nord du pays. Ces violences ont éclaté après l'annonce de la victoire du président sortant Goodluck Jonathan, un chrétien originaire du Sud, sur son rival,

Muhammadu Buhari, un musulman du Nord.

En 2010, c'est la Côte d'Ivoire qui s'embrasait. Le pays avait connu une crise née du refus de Laurent Gbagbo de reconnaître sa défaite à la présidentielle en faveur d'Alassane Ouattara. Arrêté en avril 2011, après deux semaines de guerre et quatre mois de crise, Gbagbo a été incarcéré à La Haye où il est jugé par la Cour Pénale Internationale (CPI) pour crimes contre l'humanité. La crise post-électorale a fait quelque 3 000 morts.

SCRUTIN DU 07 OCTOBRE 2018

► Forte odeur de vote tribal

Le repli identitaire ayant marqué cette élection présidentielle au regard des premières tendances est un sérieux coup porté à la démocratie camerounaise.

Blaise Nnang

Plus de peur que de mal. L'élection présidentielle du 07 octobre dernier s'est déroulée sans grands anicroches. Et, c'est le peuple camerounais tout entier qui en sort grand vainqueur. Lui qui a fait preuve de maturité politique, en refusant de céder aux sirènes de déstabilisation émises par certains, notamment des sécessionnistes dans la partie anglophone du pays. Il reste que ce processus électoral se termine dans la sérénité, avec l'acceptation des résultats sortis des urnes. Ce qui pour le moment n'est pas encore un acquis, avec le cas Maurice Kamto, candidat du Mouvement pour la Renaissance (MRC), à cette élection, qui s'est déjà auto-proclamé vainqueur avant même la fin des dépouillements. Si la maturité politique des

Camerounais est à saluer, ce qui l'est moins, c'est la tendance au vote tribal qui semble émerger des premières tendances des chiffres issus des bureaux de vote. Les messages de repli identitaire véhiculés à travers les réseaux sociaux pendant la période de campagne électorale semblent avoir porté des fruits. Ce qui est un véritable recul de la démocratie. Si l'on ne prend que le cas du trio probable qui émerge des premières tendances, notamment, Paul Biya, Maurice Kamto et Cabral Libii, seul Paul Biya, le candidat du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) peut se targuer de disposer d'une assise nationale.

Si son plébiscite dans les régions du Centre, Sud et Est, peut être analysé comme un vote tribal, il n'en est le cas pour le Grand Nord où ce candidat semble avoir acquis l'essentiel des voix des électeurs. Et, c'est cet électoral qui,

probablement, fera basculer cette élection en sa faveur. L'on peut d'ailleurs comprendre pourquoi la seule descente sur le terrain du candidat Biya pendant la campagne électorale a été faite à Maroua, dans la région de l'Extrême-Nord. C'était déjà un signe de reconnaissance en prélude au rôle que devait jouer cet électoral. Par contre, Maurice Kamto, semble avoir ses meilleurs scores dans sa région natale, celle de l'Ouest. Même dans les grandes métropoles comme Yaoundé et Douala où il semble avoir talonné de très près le candidat du RDPC, ses victoires se comptent dans les zones de forte concentration des populations venant de la région de l'Ouest. Le même constat est fait pour ce qui est du vote de la diaspora camerounaise, avec sa victoire en Allemagne où l'on retrouve une forte colonie des Camerounais originaires des « Grass Fields ». Cette tendance pourrait s'expliquer

par l'appel du Laakam à voter en faveur du candidat Kamto. Ce qui était alors considéré comme un fake news pourrait finalement avoir eu un impact sur cette élection.

Quant au candidat Cabral Libii, si son bon comportement dans les zones Bassa des régions du Centre et du Littoral pourrait sembler à un vote tribal, il reste évident que son message a trouvé un écho favorable au sein de l'ensemble de la jeunesse camerounaise, qui voulait visiblement envoyer un message à la classe dirigeante. Mais, le candidat Libii n'a pas pu tirer grand profit de cet engouement de la jeunesse qui a été observé pendant la campagne électorale. La plupart des jeunes ne s'étant pas fait inscrire sur les listes électorales. Et, ce sera certainement la plus grande déception de cette élection présidentielle.



NORTH WEST

► Identity Cards in Bamenda, literally compared to life

The population of the hit Northwest region of Cameroon, one of the regions plagued by the sociopolitical unrest, have developed sentimental attachment to the National Identity cards.

Akwacho Precious

Since secessionists started with their separatist ideas late 2016 struggling to destabilize the nation of Cameroon which has always been one and indivisible, the National Identity Card has become a very useful tool. The only way one can prove before a member of Cameroon's defense and security forces in Bamenda that he/she is a citizen of this country and does not align with separatist fighters is if a valid Identity card is presented to them. In a vox pop, individuals have different levels of importance attached to their national Identity cards. To Emmanuela .M. K, she describes it as her life, she cannot live without her ID card. Even when she visits the bathroom, she has it on her because one never knows, she said. Uppaultine a city dweller says "Literally it's life now. When I sleep, it's beneath my pillow. The harassment of not having an ID card is worth being compared to a living corpse. So, I have mine at every given moment". Ndong Walters a taxi driver reveals that "I prefer to forget my drivers license than my ID card which is even impossible because I am more cautious now than ever. The period in which we live in no one trust any

one so the military is right to identify the members of the community. I am a driver, I ply the Bamenda Bambili stretch of road and before I carry a passenger you must prove you have an ID card because I am one of those drivers who respect all police stops to avoid getting into trouble with them. Calista a makeup artist in Bamenda tells L'essentiel, "even as you see me working on the faces of my clients, with a gown and no pocket, I have my ID card on me. I know it will baffle you but it is the truth I use it as breast pad often. To me, it is safer and even if the town becomes shaky as it often does I will run and it will not fall off. Without my ID card, I preferably close my shop and stay home". Donald a mobile vendor cannot even think of a second without his ID card, " I am 24 and most of those boys in the bushes are about my age and if I don't have an ID card now and a police officer meets me I will be tagged with terrorism which means I will just rot in jail, God forbid". A roadside vendor who preferred anonymity says it's complex because at one time, you might be happy to have it but at another, you regret, that's when you come across the "amba boys". But that notwithstanding, it's so close to my heboys because when a police meets you without your ID then you get it hot. Right now most girls value their ID cards more than make up.



The different points of concern prove how much meaning the city dwellers attach to the cards. They do not feel bothered about the frequent checks because they know it is for identification purposes. Those who have lost their cue up before ID card sections at police stations to get it done. They complain of long waiting hours on a cue but authorities say once the individual makes available all documents which is due, he/she presents it at the ID card unit where the receipt is issued which is valid for 3 months awaiting the original ID card. Sources at the Bamenda Central police station say they attend to about 60 persons a day and treat them according to their time

of arrival, a first come first served procedure. From movement around town to strolling in the quarters, traveling, sitting at a relaxation corner there is need to possess the national identity card to avoid embarrassment. Ironically, most of these lost but found ID cards are loitering in radio stations and the owners are out lamenting. Station managers have gone the extra mile of publishing the list of some of these lost but found ID cards. While some have collected theirs others are still abandoned at commercial desks of radio stations.

POST ELECTION ATMOSPHERE

► Northwest void of post election violence, pundits classify separatist as toothless bulldogs

The population of the Northwest region and Bamenda in particular are witnessing a calm and serene atmosphere more than 48 hours after the October 7th elections that were conducted on Sunday.

A.P.

Despite threats from secessionist movements that it would be a fierce and bloody encounter between Cameroon's defense and security forces and rebel fighters, there was no such incident as Cameroon's military in its expertise stopped at nothing to neutralise a couple of the unprofessional crooks. The town is calm, most people still live under the 10 days ban on inner city circulation and inter urban circulation, by the Facebook government which took effect on the 01st of October and is expected to end today Wednesday 10th of October. Pundits have questioned the legitimacy of a government that will only encourage its people to embark on ghost towns, terrorism, school boycotts, kidnappings, looting, abductions and murder. The respect of particularly the ghost towns by the population is as a result of fear of the unknown. The governor of the Northwest Region in several press releases which are often orchestrated by the acts of these rebels, has called on the population of the Northwest Region to shun fear and carry out their activities without fear for the government is

doing all it takes, to make sure that their security is guaranteed. Few people have braved the odds to open their shops, roadside vendors are going about their activities hitch free, taxis, private cars and bikes, Commercial motor bikes are plying the streets in Bamenda. On the eve of elections the Governor issued a press statement uplifting the 6pm to 6am ban on circulation which took effect on the 9th of September. Exceptionally on that day circulation was permitted from 5am to 9pm. The population has adjusted to the normal 6pm to 6am circulation ultimatum. The 10 days indoors policy imposed by the rebel group and the government's own curfew as part of its security measure has diverse effects on businesses in the region. Enow Vera a business woman at the Ntarinkon market who deals in kitchen utensils says "the situation is bad in very devastating. As a matter of fact I don't think I will continue business after December, I cannot cope. It's true things have been rough since the start of the current crisis but with this curfew, and the current threats from the other camps things are not moving. Here in the market our peak periods are mornings and evenings. Now by 4 pm people start looking towards their homes. We close earlier than the usual hour. The

worst is that the landlords will not need these stories as all they want is their money coupled with other bills like those of water and electricity. For 10 days I have been home, the little money I had has been used up and nothing is left. We are only counting on the government to bring us lasting peace by putting an end to the terrorist threats and attacks." Another business person Mr. Tse Jonathan, a dealer in van spare parts at Fon street Bamenda, is not indifferent about the happenings. Here him "It's hard, it's tough, 10 days home is real punishment for crime not committed. The Lord will always provide, this I know. I keep sustaining myself and family with the little savings I had. As at now no post elections violence has been recorded in the region. The story around town is the self proclamation of victory by Maurice Kamto and Northwesterners are asking if he was not born when Fru Ndi did same in 1992 and it took him nowhere. There is even more laughter as he is a renowned jurist and knows fully well that the law is uncompromising, even if it is a bad law, The irony is that even those who clamored for elections boycott are highly awaiting the proclamation of results by the Constitutional Council and we all must abide by the verdict, sed lex dura lex.

U.S. EMBASSY IN YAOUNDE CONGRATULATE CAMEROONIANS

The U.S. Embassy congratulates all Cameroonians who voted on October 7. Before the election, many stated the long-held view that in a single round election with multiple parties, coalitions improve the likelihood of electoral competition. We reiterate our neutrality with respect to the outcome and strongly support the right of the Cameroonian people to choose their leader through the democratic process. We call on all parties to wait until the official results are announced before making pronouncements about the supposed winner, and to resolve peacefully any grievances through established legal channels.

COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION (CONAC)

LA CONAC SENSIBILISE SUR LA PREVENTION DES PRATIQUES DE CORRUPTION EN PERIODE ELECTORALE

Tél : 222 20 37 32 Fax : 222 20 37 30 ; Ligne verte : 1517 B.P : 33 200 Yaoundé

La Commission Nationale Anti-Corruption du Cameroun (CONAC),

- Agissant en droite ligne de ses missions statutaires inscrites dans son décret organique n°2006/088 du 11 mars 2006;
- En application des dispositions de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption de Mérida, signée et ratifiée par le Cameroun en 2003 et 2004, entrée en vigueur depuis février 2006 ;
- S'adossant sur la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance signée et ratifiée par le Cameroun en 2011 et 2012 ;
- Fort de son expérience de la veille du double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013 ;
- s'inscrivant en droite ligne du **bon déroulement de l'élection présidentielle du 07 Octobre 2018**,

➤ **INVITE,**

Tous les acteurs engagés dans le processus électoral que sont les candidats à l'élection présidentielle ; les partis politiques et leurs états-majors ; **les agents publics ayant des fonctions en lien avec les élections** ; les Administrateurs et responsables de l'organe chargé d'organiser des élections, à savoir ELECAM ; les observateurs nationaux et autres scrutateurs étrangers ; les médias ; et enfin les électeurs, à **OBSERVER ET RESPECTER SCRUPULEUSEMENT** les lois de la République et les prescriptions contenues dans le **Code électoral** régissant les élections au Cameroun.

➤ **PRESCRIT,** en vue de préserver l'intégrité électoral et d'assurer un **bon déroulement de l'élection présidentielle du 07 Octobre 2018,**

- le respect de la loi et des principes de la démocratie électoral, la transparence, l'intégrité, la responsabilité individuelle et le respect de l'éthique par tous les acteurs engagés,

➤ **RAPPELLE** que,

LA LOI (A TRAVERS LE CODE PENAL) PUNIT DE MANIERE SPECIFIQUE LES DELITS ELECTORAUX qui sont des atteintes à la Constitution du Cameroun, principalement dans ses :

- **article 122** du Code pénal relatif *aux fraudes électorales* ;
- **article 123** du Code pénal relatif à la *corruption et aux violences en matière électorale* ;
- **article 123-1** (al. 1 et 2 du Code pénal) en rapport avec *l'interdiction du port d'arme en période électorale* ;
- **l'article 123-2** (al. 1 et 2 du Code pénal) concernant *toute activité ou manifestation à caractère politique en période électorale* ;
- **article 123-3** du Code pénal relatif au *détournement de fonds en matière électorale* (car il faut rappeler ici que les fonds provenant des financements publics sont des deniers publics cf. **article 276 alinéa 2 du Code électoral** du 19 avril 2012).

Par ailleurs le législateur a, non seulement encadré dans **l'article 123-4 du Code pénal** la procédure du *flagrant délit et des poursuites pénales en matière électorale*, mais aussi les **infractions non spécifiques** qui ne sont pas contenues dans le Code électoral mais qui ont une incidence pénale au regard des élections, au registre desquelles on note, entre autres : **l'abus de fonction, le trafic d'influence, le favoritisme, le refus d'un service dû...**

Par conséquent, la CONAC invite tous les acteurs du processus électoral à rester vigilants, à exercer leurs droits et à respecter leurs devoirs dans le cadre strict que leur reconnaissent la Constitution et les lois de la République, pour garantir un bon déroulement de l'élection du 07 Octobre 2018. Elle informe les populations qu'elle a mis en place **une Cellule de veille électorale**, comme en 2013 lors du double scrutin législatif et municipal, à l'effet de recenser toutes les pratiques de corruption relevées lors du scrutin présidentiel du 07 Octobre 2018.

A cet effet, un numéro vert **1517** est disponible. Il est à rappeler que les appels sont gratuits.

NON A LA CORRUPTION EN PERIODE ELECTORALE !
CECI EST UN MESSAGE DE LA CONAC

NATIONAL ANTI-CORRUPTION COMMISSION (CONAC)

CONAC CALLS FOR THE PREVENTION OF CORRUPTION DURING THE ELECTION PERIOD

Tel : 222 20 37 32 Fax : 222 20 37 30 ; Hotline : 1517 / P.Box : 33 200 Yaounde

The National Anti-Corruption Commission of Cameroon (CONAC),

- Conscious of the statutory missions enshrined in its constituting text n°2006/088 of 11 March 2006,
- Committed to implementing the provisions of the United Nations Convention Against Corruption or the Merida Convention, signed and ratified by Cameroon in 2003 and 2004, and entered into force since February 2006,
- Guided by the African Charter on Democracy, Elections and Governance signed and ratified by Cameroon in 2011 and 2012,
- Recalling the experience acquired by the Election Watch Unit set up during the legislative and municipal elections of 30 September 2013,
- Determined to contribute to the **harmonious organisation and holding of the presidential election of 7 October 2018**,

➤ **INVITES,**

- All actors in the electoral process, that is, candidates of the presidential elections, political parties and their officials, **public servants whose duties are linked with elections**, officials of the body in charge of organising elections (ELECAM), national and foreign observers, media persons and voters, to **SCRUPULOUSLY RESPECT** the laws of the Republic and the provisions of the Electoral Code of Cameroon.

➤ **RECOMMENDS,** in order to ensure integrity and **proper organisation of the October 7, 2018 presidential election,**

- respect of the law and principles of electoral democracy, transparency, integrity, personal responsibility and ethics by all actors involved,

➤ **RECALLS** that

BY VIRTUE OF THE ELECTORAL CODE, THE LAW SPECIFICALLY SANCTIONS ELECTION OFFENCES which constitute a breach to the Constitution of Cameroon, especially in:

- **section 122** of the Penal Code relating to *electoral fraud*,
- **section 123** of the Penal Code concerning *corruption and violence*;
- **section 123(1)** of the Penal Code relating to *Weapons during elections* ;
- **section 123(2)** of the Penal Code concerning *political demonstrations during the electoral period* ;
- **section 123(3)** of the Penal Code relating to *Misappropriation of public funds in election matters* (it is important to recall here that funds derived from public funding are public funds, see Section 276(2) of the Electoral Code of 19 April 2012).

Moreover, in Section 123(4) of the Penal Code, the legislator has enshrined the proceeding of flagrante delicto and criminal prosecution in electoral matters as well as non-specific offenses that are not contained in the Electoral Code but have a legal impact on elections, for example: **abuse of function, influence peddling, favoritism, the refusal of service...**

As a result, CONAC enjoins all those involved in the electoral process to be vigilant, to exercise their civic rights and duties in strict respect of the Constitution and laws of the Republic and to ensure a free and fair election on 7 October 2018.

CONAC further informs the public that just like in 2013 during the twin legislative and municipal elections, an Election Watch Unit has been set up in order to gather information on corrupt practices identified during this presidential election.

The toll-free number **1517** is therefore available for this purpose.

NO TO CORRUPTION DURING THE ELECTION PERIOD !
THIS MESSAGE IS FROM CONAC

MARCHÉS FINANCIERS

► La Banque mondiale prépare l'Afrique centrale à des obligations en monnaie locale

L'actualité de la Commission des Marchés Financiers à l'heure où le processus de fusion des deux autorités de régulation (COSUMAF et la CMF) est en cours et devrait susciter plus d'attractivité.

Mathieu Nathanaël Njog

La Commission des Marchés Financiers (CMF) avec le soutien des partenaires internationaux ne cesse de multiplier les réflexions pour trouver des solutions à la très faible offre d'investissement que présente le marché financier des valeurs immobilières au Cameroun avec seulement trois sociétés cotées en Bourse et six obligations que l'Etat a régulièrement lancé jusqu'ici. Ce qui ne reflète pas le potentiel économique du Cameroun. Preuve s'il en était encore besoin que ces sociétés ne se bousculent pas comparativement à des pays au potentiel économique inférieur au nôtre tels que le Rwanda où il y a plus de dix valeurs qui sont cotées. C'est dans cette lancée que la Société Financière Internationale (SFI), filiale du Groupe de la Banque Mondiale a organisé à Yaoundé, les 17 et 18 septembre 2018 un atelier sous régional sur «les marchés de capitaux en Afrique centrale, défis et opportunités». Lors cet atelier, la SFI a présenté les expériences similaires en matière de rapprochement des

marchés financiers, prenant le cas de l'Afrique de l'Est et en Asie du sud-est de levées de fonds en monnaie locale, notamment, avec le Roupie, la monnaie de l'Inde, qui permettait également à ce pays de s'ouvrir sur son marché offshore dans la région asiatique. En Afrique, la SFI a déjà procédé à des émissions en monnaie locale, au Cameroun en 2009 (7,5 milliards de F CFA), du Nigéria (Naira) et du Rwanda (RWE, Franc Rwandais). Il en est ressorti que l'émission d'obligations en monnaie locale présente un avantage substantiel pour l'émetteur, l'Etat ou l'institution internationale, afin de ne pas s'exposer aux chocs exogènes que présente l'utilisation d'une devise (monnaie étrangère), notamment en cas de fluctuation à la hausse du taux de change avec la monnaie locale. Cette piste d'attractivité aux marchés financiers s'ajoute à d'autres déjà envisagés par le gouvernement et la Commission des Marchés financiers à l'instar des assouplissements dans l'exigence de la vérification de l'effectivité de la distribution des dividendes ou de laisser l'investisseur son libre cours, et la révision de la règle-



mentation pour l'adapter aux besoins des investisseurs. A cet effet, le Conseil des ministres auprès de la BEAC, a décidé d'autoriser la SFI à lancer une série d'emprunts obligataires sur les marchés financiers d'Afrique centrale en monnaie locale (CFA). Un feedback a permis de voir que le Cameroun a déjà remboursé 75 milliards de F CFA de capital aux souscripteurs de l'emprunt obligataire 2014-2019 sur un total de 150 milliards à échoir en 2019. Rappelons que la valeur nominale de chaque obligation de cet emprunt est de 5000 FCFA à la DSX avec un coupon (intérêts annuels) de 211,71 F CFA par obligation. Quant aux titres obligataires échangés à la bourse de Douala, la valeur SAFACAM a légèrement augmenté, de FCFA 28 449 le titre

il y a deux semaines, elle s'est établie à FCFA 28 498 le 03 octobre. La demande de l'action SOCAPALM a chuté au cours des deux dernières semaines en volume, passant de 512 titres le 19 septembre à 472 à la séance du 03 octobre. Malgré l'offre de 258 titres de l'opérateur agro-alimentaire, n'a trouvé aucune contrepartie. Dans le même temps, 277 actions de la Société des Eaux Minérales du Cameroun (SEMC) étaient offertes aux investisseurs sans rencontrer de demande. Dans le compartiment obligataire de la bourse, après la liquidité importante des dernières semaines en raison des offres faites sur les emprunts obligataires 2014 et 2016 du Cameroun pour un montant de F CFA 5 253 905, aucune transaction n'est à signaler.

PORT AUTONOME DE DOUALA

► Vers un réveil prometteur

C'est ce qu'il faut retenir du numéro spécial d'octobre de « Le PAD », magazine d'information du Port Autonome de Douala.

Arnaud Evina



La conquête de nouveaux clients et la fidélisation des anciens est une quête permanente d'une entreprise et plus encore d'une entreprise portuaire. La concurrence accrue dans le secteur maritime et portuaire est un paramètre qui oblige à réinventer en permanence. Le Port Autonome de Douala est dans cette phase. Il sort de la léthargie pour mettre en place une stratégie qui prend en compte plusieurs aspects : le management, les infrastructures et superstructures, les offres de service, la qualité de service, les coûts de service, la communauté portuaire, les hommes et les femmes chargés de l'animation de la place portuaire etc. C'est ce qu'il faut retenir du numéro spécial d'octobre 2018 du magazine bilingue du Port Autonome de Douala, « Le PAD ».

Dans son éditorial, le directeur général de la structure, Cyrus Ngo'o présente les grands chantiers déjà réalisés. Pour lui, « l'acquisition et la réhabilitation des équipements flottants dont la drague Chantal Biya et une nouvelle de 3000m³ vont nous permettre d'avoir un chenal et les pieds de quai toujours bien entretenus ».

Le grand angle de ce magazine fait un arrêt sur la vision future du PAD. Le Port Autonome de Douala ne sera plus une simple interface de transport (terre/mer). Il doit devenir un hub performant, catalyseur de l'économie nationale et un acteur incontournable du Cameroun comme plateforme logistique, stratégique dans le Golfe de Guinée. Les réponses aux questions posées au directeur général du PAD donnent des éclaircis sur l'avancement des travaux, sur leur financement, sur les mesures prises pour rendre plus fluide les terminaux. Le top stories de ce magazine présente le directeur général et son équipe menant les projets et réformes au pas de charge, pour donner corps aux promesses du chef de l'Etat en restaurant la performance, l'attractivité et la compétitivité du combinat portuaire du PAD, dans un contexte de rude concurrence internationale.

En ce qui concerne les grands investissements en infrastructures, le magazine présente les chantiers de normalisation, de modernisation et de développement instruits par le gouvernement dans le cadre de la normalisation du PAD annoncée par le chef de l'Etat Paul Biya. Elle précise que ses chantiers sont en cours d'implémentation. Dans le même ordre d'idées, d'autres grands chantiers concernent la sécurisation et le contrôle du port sous toutes ses formes. Les travaux de remplacement des défenses d'accostage des quais 1 à 16 ne sont pas en reste.

L'acquisition des équipements et son coût sont également présentés. Quant à l'acquisition des engins multifonctionnels, elle a été effectuée à hauteur de 3 897 018 175 FCFA, l'achat des vedettes d'appui à 65 222 997 FCFA, l'achat à 428 608 267 FCFA d'un faucon, la formation qui a pris 14162708 FCFA et les recettes d'usine qui ont donné 28 698 119 FCFA pour un total de 5 287 199 492 FCFA le tout financé par le BIP du PAD. Ainsi, le combinat portuaire de Douala-Bonabéri, fort de sa position géographique et encouragé par l'Etat stratège, doit consolider sa position de gateway incontournable au cœur de l'Afrique.

INFRASTRUCTURES

► Les ADC multiplient des réalisations à l'aéroport de Douala

Dans la perspective de la visite annulée par le ministre des Transports des chantiers d'aménagement de l'Aéroport international de Douala, financés par le plan d'urgence triennal du chef de l'Etat dans la perspective de la Can 2019, la presse y a fait une visite guidée le 02 octobre 2018.

M.N.N.

L'Aéroport International de Douala a connu une ambiance inhabituelle le mardi 02 octobre 2018. Le personnel des Aéroports du Cameroun (ADC) sous la houlette du DG, Owona Assoumou arrivé la veille de Yaoundé et l'onction du PCA, Pokossy Doumbe a préparé un déploiement de circonstance pour accueillir le ministre des Transports (MINTRANSPORTS), Jean Ernest Ngalle Bibehé. Malheureusement, après un séjour de 48 heures dans la ville de Douala, le MINTRANSPORTS a été contraint, la veille, de regagner Yaoundé où il a été rappelé d'urgence. Un lapin qui n'a pas émoussé l'enthousiasme des dirigeants des ADC qui ont décidé sous la conduite de la Direction de la Communication et la Direction de la Maintenance conduire la presse pour une visite guidée. Une occasion de voir les chantiers réalisés pour la mise à niveau de l'Aéroport International de Douala afin de répondre aux exigences de la place qu'il occupe en tant que « principal hub d'Afrique centrale ». Par ricochet, de principale porte

d'entrée et de sortie aérienne du Cameroun, qui va accueillir un important flux de passagers lors de la Can 2019.

La première escale de cette visite guidée a conduit la presse sur la piste d'atterrissage pour palper le travail minutieux de dégomme effectué de juillet à septembre par la société polonaise Borrn Fonds sur le seuil 30 (début de piste) sur une surface de 15 000 m². En effet, après une étude qui définit le niveau de gommage des pneus des avions qui restent sur la piste et dont le niveau inquiétant peut être la cause des glissades des avions aussi bien au décollage, mais surtout à l'atterrissage et pouvant entraîner des accidents graves, à partir de la zone de touchées de roues sur l'aérodrome. « Le dégomme se fait sur une périodicité de six ou douze mois qui est déterminée en fonction du niveau de trafic aérien », précise Paul Alain Limbo Bikoï, responsable de la maintenance opérationnelle. La seconde étape va conduire à la présentation de nouvel matériel acquis pour l'amélioration des performances dans la gestion du fret. Notamment de six (06) lourdeurs soit des pairs d'une puissance chacune de 27 tonnes, 14 tonnes et 07 tonnes qui permettent de charger et décharger des marchandises les plus lourdes des cargos.

Cette visite va s'achever par la présentation d'une acquisition de 300 charriots qui s'ajoutent au 150 en réserve pour un total de 450 charriots en magasins qui vont permettre de pallier ou de renforcer à tout moment les 400 charriots en service. Toutefois, cela a permis aussi de constater que le service fret a été équipé par l'autorité aéronautique pour des besoins de sécurité d'un scanner aux rayons X qui va servir de filtrage des colis. Permettant ainsi de passer de la vérification mécanique et sur déclaration à une vérification modernisée et sophistiquée qui va limiter le passage des colis délictueux. Ces réalisations entre dans un important programme d'investissement et de rénovation de l'Aéroport international de Douala. Il porte sur la réfection des chaussées aéronautiques (piste d'atterrissage, bretelles et parkings) et la rénovation du terminal passager. Ce programme vise, en outre à la mise en conformité par rapport aux exigences en matière de sécurité et sûreté. Il entre dans le cadre du plan d'urgence triennal 2016-2018 d'un montant de 30,2 milliards FCFA et est financé par l'Etat à travers un prêt non-souverain, octroyé par l'Agence Française de Développement (AFD) aux Aéroports du Cameroun.

GESTION DES DÉCHETS

▶ 1,470 milliards FCFA pour pallier aux manquements d'HYSACAM

Face à la résurgence de l'insalubrité, le chef de l'État a octroyé une subvention de 30 millions FCFA à chacune des 49 communes d'arrondissement que comptent les communautés urbaines du Cameroun pour appuyer leurs efforts d'assainissement.

Mathieu Nathanaël Njog

La ville de Douala est et demeure une ville poubelle. Les rues sont jonchées des bacs à ordures débordants, obligeant les habitants des différents quartiers de verser leurs ordures ménagères à même le sol à tel enseigne que certaines rues sont mêmes coupées de moitié. Des clichés déshonorants qui avaient suscité le 20 juin 2018, la manifestation devant le siège de la Société d'Hygiène et la salubrité du Cameroun (HYSACAM) des habitants de six (06) quartiers (Sic Cacao, Bonewonda, TSF Cacao Barry, Bepanda voirie, Omnisport et Grand Moulin mobilisés) de la ville de Douala pour dénoncer la défaillance dans la gestion du ramassage des ordures ménagères par « les passages de manière aléatoire des camions, laissant parfois plusieurs semaines s'écouler sans récolter les déchets ». Cette résurgence de l'insalubrité dans les grandes métropoles n'a pas laissé les pouvoirs publics indifférents sur la capacité d'HYSACAM à faire face seule à ce problème.

Selon le Ministère de l'Habitat et le Développement Urbain (MINHDU) la production moyenne journalière de déchets solides ménagers produits sur toute l'étendue du territoire est estimée à 10.500 tonnes pour une population totale d'environ 23,5 millions d'habitants, soit un total de près de 5 millions de tonnes par an. Pour une cou-

verture de la collecte d'HYSACAM de près 78%. Largement au-dessus de la capacité de ramassage et de traitement d'HYSACAM qui n'est présente que dans 19 villes. Une activité qui relève essentiellement de la responsabilité des communes. Malheureusement, le développement durable de la filière exige des investissements et des compétences que les autorités locales, n'ont pas toujours. C'est pourquoi la prestation est financée mensuellement par l'État à hauteur de 2,2 milliards Fcfa, soit 85% du budget de chacune des communes, qui ne supporte que les 15% restant, à l'exception de la Communauté urbaine de Douala (CUD), qui contribue à hauteur de 33%. Et pour cause, sa production annuelle est 695 000 tonnes, largement au-dessus du tonnage contractuel.

C'est fort de cela qu'au regard de la loi 2004 du 22 juillet 2004 portant règles applicables aux communes, qui donne aux Collectivités territoriales décentralisées (CTD) les prérogatives de la gestion des déchets, le chef de l'État a eu égard aux échéances électorales et la phase finale de la CAN TOTAL 2019, que le Cameroun va abriter en juin 2019 a offert un don de 30 millions Fcfa à chacune des 49 communes d'Arrondissement que compte le Cameroun. Soit une cagnotte globale de 1,470 milliards Fcfa, pour appuyer leurs efforts afin d'assurer l'hygiène et la salubrité dans leurs circonscriptions respectives. Notamment : la pré-collecte à travers les



associations, les services d'hygiène et de salubrité, les prestataires et les bénévoles et dans la mesure du possible, la collecte et le transport dans un système de régie à l'instar de l'expérience de la Commune d'Arrondissement de Douala 5è qui s'est doté des tricycles pour le ramassage des ordures et construit avec le financement du MINDU d'un centre de stockage des déchets industriels à Ngombé.

Toutefois, malgré les 55 camions acquis par HYSACAM sur un total de 211 à acquérir d'ici la fin d'année 2018, et au regard de la fin du monopole décidée par le président de la République en janvier 2018, le Ministère des Marchés Publics (MINMAP) a été ins-

truit à lancer un appel d'offre international en vue d'une ouverture de la concurrence pour les villes de Yaoundé et de Douala. L'objectif étant d'optimiser la gestion de ce secteur, eu égard aux difficultés récurrentes rencontrées par HYSACAM dans l'organisation du ramassage des déchets ménagers. Plongeant le Cameroun dans une grosse crise de la gestion des ordures ménagères. Des difficultés que la société HYSACAM met sur le compte « du non-paiement ou du mauvais rythme de paiement des factures d'HYSACAM par les communes et le ministère camerounais des Finances ».

HABITAT SOCIAL

▶ La société civile plaide contre les déguerpissements

Réunis au sein d'une plateforme, les organisations de la société civile (OSC) mènent depuis près de 8 ans, une campagne dénommée « zéro éviction ». Un plaidoyer pour que les déguerpissements soient accompagnés des indemnités et des mesures de recasement.

Nadège Nyemeck

Ils étaient trois, représentant les organisations de la société civile engagées dans la campagne « zéro éviction ». Ils ont donné un point de presse le 1er octobre à l'occasion de la journée mondiale de l'habitat, pour présenter le mémorandum de la société civile camerounaise pour un logement social alternatif. Jules Dumas Nguebou, président du bureau exécutif de l'ONG ASSOAL, Achille Noupou de la Plateforme des promoteurs de coopératives et de mutuelles d'habitat (MUCOPHACAM), Joseph Désiré Zebaze, secrétaire exécutif de la Plateforme Foncière nationale du Cameroun (PFNC). Leur discours est un plaidoyer en faveur des victimes des déguerpissements qui ont cours dans notre pays dans les grandes villes et l'accaparement des terrains ruraux. « Dans les principaux centres urbains tout comme dans les campagnes, les ménages sont expulsés de leur habitat de manière arbitraire et leurs propriétés confisquées souvent avant d'être revendues sur le marché immobilier », peut-on lire dans le communiqué de presse rendu public par les OSC.

Ces acteurs qui militent pour le respect du droit au logement sont unanimes à reconnaître que les pratiques dénoncées violent le droit au logement édicté par le Pacte International relatif aux Droits Economiques Sociaux et Culturels (PIDESC) et ratifié par le Cameroun en juin 1984. Les dix dernières années ont été particulièrement difficiles

pour les habitants des quartiers pauvres et spontanés au Cameroun ; à la faveur des opérations d'embellissement des villes, les spéculations foncières et les programmes d'investissement pour l'émergence ont laissé derrière eux, des milliers de familles sans abris.

La société civile pense que les victimes de ces opérations devraient bénéficier des logements dans le cadre du projet gouvernemental 10.000 logements, mais ce n'est pas le cas.

Dans la campagne qu'elles mènent contre ces évictions, les organisations de la société civile ont lancé en 2011 une campagne contre ces phénomènes. Cette mobilisation a proposé des solutions alternatives aux défis de l'habitat et du logement social, en priorité qui ne sont pas encore concrétisées. Il s'agissait

entre autres, de l'arrêt systématique d'éviction ou de détournement des propriétés des ménages pauvres, la finalisation, l'adoption et la mise en œuvre de la politique nationale de l'habitat prenant en compte des stratégies d'inclusion des victimes, le soutien à l'observatoire de la société civile pour le logement social au Cameroun, et le soutien aux programmes et modèles alternatifs de logement social portés par les groupements coopératifs de l'habitat.



Ce plaidoyer semble ne pas être tombé dans les oreilles de sourds, le gouvernement élabore en ce moment, la Politique nationale de l'Habitat (PNH), le premier document du genre. Reste alors la mise en place d'un fonds national de l'habitat qui permettra aux acteurs de disposer d'un fonds de garantie, pour investir dans le secteur et mettre à la disposition des Camerounais à revenus faibles, des logements décents à faible coût.

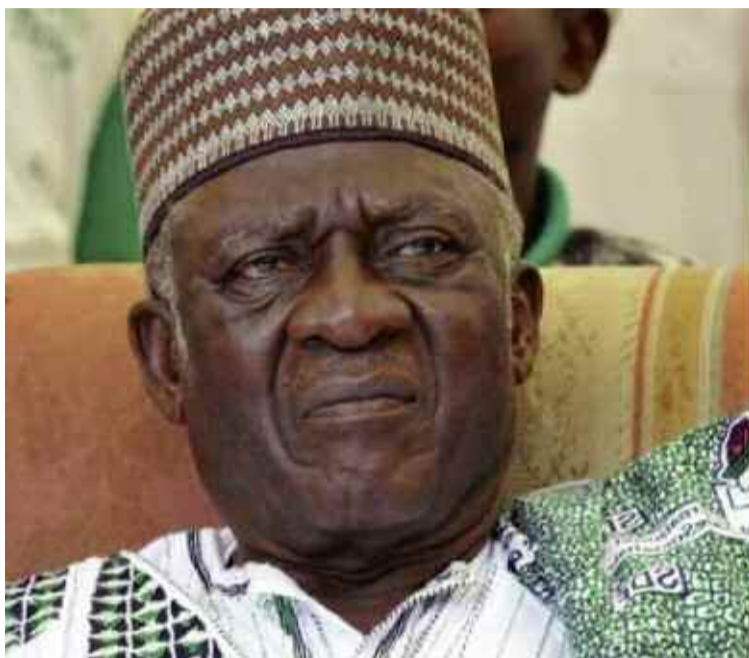
▶ 1992 et 2018 : Encore une histoire de victoire volée

Si en 1992, John Fru Ndi avait attendu la proclamation des résultats pour revendiquer « sa victoire volée », Maurice Kamto a pris tout le monde de court. Mais son histoire ressemble à s'y méprendre à celle qu'a vécu le Chairman du SDF, il y a 26 ans.

Aboubakar Yero

Après la publication des résultats de l'élection présidentielle d'octobre 1992, déclarant le candidat du Rassemblement démocratique du peuple camerounais RDPC, Paul Biya vainqueur devant le candidat du Social Democratic Front SDF Ni John Fru Ndi, ce dernier contesta véhément le verdict de la Cour suprême en se proclamant vainqueur. Il prévoit de prêter serment à Bamenda au moment où le président élu le fera à Yaoundé à l'Assemblée nationale. Le leader du SDF candidat sera placé finalement assigné à résidence à Bamenda pendant qu'un couvre-feu sera instauré au Nord-ouest. Il faudra attendre l'arrivée de l'Archevêque anglican sud-africain Desmond Tutu pour la levée de la mesure. On se rappelle que des scènes de violences avaient eu lieu dans la province et des crimes avaient été commis, on citerait le cas du leader politique Tita Fomukong brûlé dans sa résidence par des émeutiers en furie revendiquant la victoire volée. Certaines chancelleries occidentales avaient semblé prendre fait et cause pour le SDF, mais, des messages de félicitations commencèrent à affluer et le pouvoir de Paul Biya fut reconnu. L'Ambassadeur américain à l'époque s'appelait Frances Cook semblait avoir pris fait et cause pour l'opposition radicale. Malheureusement les urnes avaient tranché en faveur du candidat sortant.

Lundi 8 octobre 2018, au lendemain de l'élection présidentielle, il n'y a pas toujours de résultats provisoires, L'un des principaux candidats Maurice Kamto du MRC revendique la victoire. Il assure l'avoir remporté en filant la métaphore footballistique pour affirmer qu'il avait gagné, sans pour autant fournir ni chiffres ni pourcentage. J'ai reçu la mission de tirer le penalty historique. Je l'ai tiré, le but a été marqué. Je prends à témoin l'opinion nationale et internationale de l'évènement historique qui a rendu possible dans notre pays une alternance démocratique. J'ai reçu un mandat clair du peuple camerounais que j'entends défendre fermement jusqu'au bout. J'invite le président de la république sortant à organiser les conditions d'une transition pacifique du pouvoir afin de mettre le Cameroun à l'abri d'une crise postélectorale dont notre pays n'a nullement besoin. Cette sortie médiatique du candidat Maurice Kamto s'auto-proclamant vainqueur ressemble à l'attitude de Fru Ndi 26 ans auparavant lors de la présidentielle d'octobre 1992 avec le fameux slogan de victoire volée. Après cette déclaration malheureuse, les condamnations vont fuser émanant des leaders des partis politiques. Jacques Fame Ndongso Secrétaire à la Communication du RDPC déclare qu'il s'agit d'une allégation narcissique qui relève de la fantasmagorie. Elle n'a aucun fondement juridique, politique ou sociologique. Elle est donc nulle et elle nie les faits. Nous subodorons qu'il s'agit d'une stratégie pour essayer de vaincre à tout prix. Seul le peuple souverain et seules les urnes doivent décider du prochain pré-



John Fru Ndi

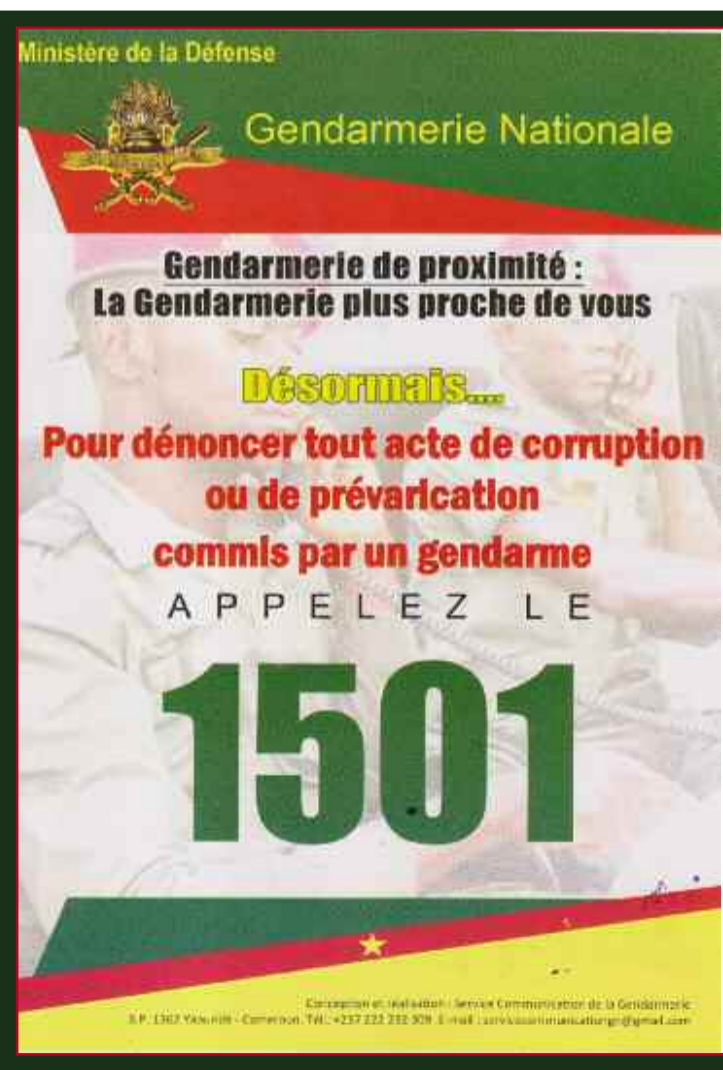
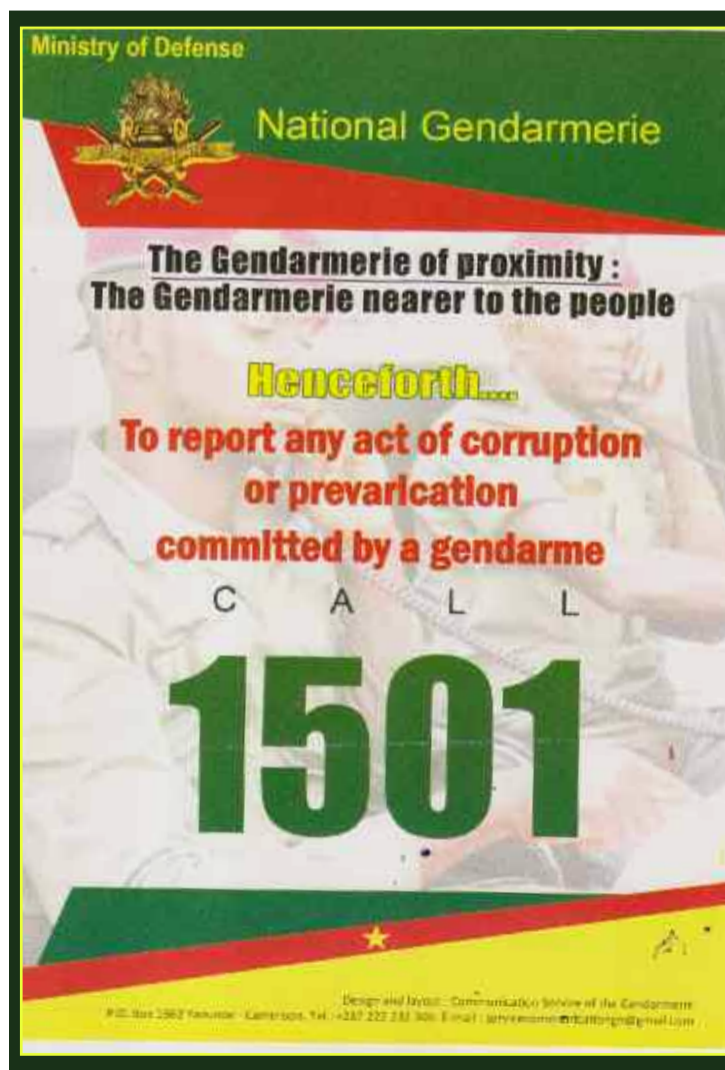


Maurice Kamto

sident de la république. Joshua Osih candidat du SDF estime quant à lui que c'est de bonne guerre que les différents candidats essaient de s'approprier la victoire avant l'heure, je pense que c'est regrettable car cela risque de nous compromettre nos chances pour une véritable alternance. Le Secrétaire général de l'ONU a d'ailleurs publié une communication sur l'élection présidentielle au Cameroun ou il condamne toute menace de violences et d'intimidations par quelques groupes que ce soit à l'occasion de ce scrutin. Il invite par ailleurs

tous les candidats à résoudre tout grief lie à l'élection présidentielle par les voies légales et constructives. Un observateur déclarait qu'en tant que citoyen camerounais j'ai exercé mon droit et j'ai pu constater que par rapport aux années passées, cette fois ci, les choses ont l'air un peu sérieux. La sortie malheureuse de Maurice Kamto ressemble à celle de Fru Ndi en 1992 ou il réfutait le verdict de la cour suprême déclarant Paul Biya vainqueur. Aujourd'hui c'est au tour de Kamto de le faire sans même attendre le verdict de la cour constitution-

nelle. La victoire volée refait donc surface avec un autre membre de l'opposition voulant réaliser un coup d'État constitutionnel. C'est d'autant plus ridicule que le candidat est un éminent professeur de Droit et Avocat international de renom ayant eu à former des générations d'étudiants camerounais à l'université de Yaoundé. En attendant le verdict de la cour constitutionnelle, les candidats attendent et espèrent chacun se retrouver à Etoudi en novembre prochain.



PRÉSIDENTIELLE NIGÉRIANE

Muhammadu Buhari candidat à sa propre succession

Le président de l'APC et candidat à sa propre succession affrontera en février 2019, Atiku Abubakar du (PDP) à l'élection présidentielle. Les deux états-majors des formations politiques procèdent déjà à l'organisation et à la clarification de leur programme politique.



Arnaud Joseph Etoundi

Dans le camp du parti au pouvoir APC, le président Muhammadu Buhari, candidat à sa propre succession, a été approuvé dimanche dernier en matinée par le All Progressives Congress (APC) pour le représenter à la présidentielle de 2019 au Nigeria. Cette élection primaire de l'APC s'est tenue à la place Eagle Square à Abuja et Buhari a été le seul aspirant en lice. Depuis le week-end dernier, on connaît déjà les deux candidats favoris pour l'élection nigériane.

Après avoir désigné chacun le candidat qui défendra ses couleurs à la présidentielle en février 2019, les états-majors de l'APC et du PDP, affinent déjà leur stratégie. Dans le discours d'acceptation de sa désignation, le président Buhari a déclaré : « Je vous remercie de votre soutien. Je ne vous laisserai pas tomber, ni le Nigeria. J'accepte la nomination de notre parti, APC, comme candidat à la présidence et porte-drapeau aux élections de 2019 ».

Selon la Constitution nigériane, le président a droit à deux mandats de quatre ans maximum. Son porte-parole, Garba Shehu, avait affirmé plus tôt à l'Agence France-Presse (AFP) qu'il n'y a « rien d'extraordinaire » au fait d'accorder la priorité au président sortant s'il désire briguer un nouveau mandat. « Toutefois, notre parti, dans une tradition de vraie démocratie, a ouvert la compétition (...), ceux qui souhaitent concourir face au président étaient libres de le faire », avait-il dit.

Les Nigériens seront appelés aux urnes en février et mars 2019 pour élire un nouveau président, mais aussi leurs gouverneurs et

députés. Le président Buhari, qui est un ancien général de 75 ans, est aujourd'hui très critiqué, notamment pour ses politiques économiques et son incapacité à enrayer les violences dans le pays le plus peuplé d'Afrique, avec 180 millions d'habitants. De ce fait, le président sortant, met l'accent sur la lutte contre la corruption. Une arme à double tranchant, puisque l'opposition affirme régulièrement être victime d'une « chasse aux sorcières ». Ce qui a été qualifié de fausses accusations par Festus Keyamo, l'un des porte-parole de campagne de Muhammadu Buhari : « Pendant 16 ans, il n'y a pas eu une seule condamnation suite à un procès. Ces procédures prennent du temps. Il faut compter au moins trois ans, entre l'ouverture d'une enquête et la tenue d'un procès. Nous avons réalisé de gros progrès, par rapport aux équipes précédentes. Citons par exemple, l'ancien gouverneur de l'État de Taraba reconnu coupable de fraude ; ou encore, la condamnation pour corruption contre l'ancien gouverneur de l'État du Plateau ».

De son côté, l'ancien vice-président, Atiku Abubakar, a une priorité à savoir l'introduction de la discipline dans le secteur privé et la relance de l'économie. Selon les explications de Segun Showinmi, porte-parole de campagne du candidat : « Notre priorité, c'est la création d'emplois. Ensuite, nous voulons ouvrir l'économie afin que les entreprises du secteur privé puissent jouer un rôle crucial au Nigeria. Nous possédons la main d'œuvre. Le marché est vaste... Tous les ingrédients sont réunis pour qu'un entrepreneur qui a le sens des affaires puisse faire marcher sa société. Nous voulons créer un environnement propice à l'investissement du secteur privé », a-t-il éclairé.

POLITIQUE/ ÉCONOMIE/ MONDE/ SOCIAL

LIBYE

Hisham al-Ashmawy capturé par les forces de sécurité

Les forces de sécurité libyennes ont capturé l'un des djihadistes les plus recherchés d'Égypte lors d'une opération dans la ville portuaire de Darnah, dans l'est du pays.

A.J.E.

Ashmawy a été arrêté dans le quartier Al-Maghar de la ville de Darnah et portait un gilet explosif mais n'a pas pu le faire exploser », a déclaré la LNA à propos de la capture. Il a déclaré qu'il remettrait le militant aux autorités égyptiennes après les enquêtes, rapporte l'agence de presse Reuters. L'Égypte entretient des relations étroites avec la LNA et a lancé des frappes aériennes au-dessus de Darnah, affirmant qu'elle visait des djihadistes liés à des activités militantes en Égypte.

Depuis la chute de Mouammar Kadhafi en 2011, la Libye est instable. Le pays d'Afrique du Nord est aujourd'hui principalement contrôlé par un gouvernement soutenu par l'ONU basé dans la capitale, Tripoli, et par la LNA rivale, sous la houlette de Khalifa Haftar, un homme fort militaire dont les forces ont le pouvoir dans une grande partie, notamment la partie orientale du pays. De ce fait, Hisham al-Ashmawy, ancien officier de l'armée, est accusé d'être à l'origine de plusieurs attentats meurtriers en Égypte et d'une tentative contre un haut fonctionnaire de l'État. Il portait un gilet explosif, a déclaré l'Armée nationale libyenne, qui contrôle une grande partie de l'est de la Libye. En juin dernier déjà, L'armée nationale libyenne (LNA) a déclaré qu'elle avait pris le contrôle du Darnah aux mains des djihadistes, bien qu'elle soit toujours confrontée à une certaine résistance sporadique. « Le terroriste

Des responsables égyptiens affirment qu'Ashmawy est à l'origine de la tentative d'assassinat du ministre de l'Intérieur de l'époque, Mohamed Ibrahim, en mai 2013, et du meurtre du principal procureur du pays dans une voiture piégée en 2015. On dit qu'il a dirigé le groupe militant Ansar al-Islam, lié à Al-Qaïda, après s'être éloigné du groupe de l'État islamique. Ansar al-Islam a revendiqué une embuscade qui a tué des dizaines de policiers égyptiens l'année dernière.

ÉTATS-UNIS

Nikki Haley démissionne de son poste d'ambassadrice américaine à l'ONU

L'ancienne gouverneure de l'État de Caroline du Sud a assuré qu'elle ne sera pas candidate à la présidentielle américaine de 2020, malgré les rumeurs.

A.J.E.

avant que Mike Pompeo ne reprenne finalement le poste. Durant ses deux ans en tant qu'ambassadrice, elle a particulièrement marqué les esprits pour avoir annoncé le départ des États-Unis du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, en juin dernier. Elle n'avait alors pas hésité à qualifier l'institution de « cloaque de partis politiques ».

C'est encore une démission de plus que connaît l'entourage du président américain Donald Trump. L'ambassadrice des États-Unis aux Nations unies, Nikki Haley, qui a un rang de ministre au sein du gouvernement américain, a présenté sa démission au président des États-Unis, selon le rapport de plusieurs médias américains parmi lesquels le New York Times le 09 octobre dernier. « Le président Trump et l'ambassadrice Nikki Haley vont se rencontrer dans le bureau ovale à 10h30 ce matin (14h30 GMT) », a annoncé à la presse Sarah Sanders, porte-parole de la Maison-Blanche.

Nikki Haley était en poste depuis novembre 2016. D'après les agences d'information, Donald Trump a accepté le départ de cette ancienne gouverneure de l'état de Caroline du Sud dans la foulée. Qualifiée d'« étoile montante » du parti républicain par plusieurs médias locaux, Nikki Haley n'a pas encore jusqu'ici précisé les motifs de son départ. En effet, Nikki Haley a un temps été pressentie pour rejoindre le poste de secrétaire d'État (l'équivalent de notre ministre des Affaires étrangères, ndlr), laissé vacant après le limogeage de Rex Tillerson en mars,

Considérée comme une républicaine modérée, elle avait reçu en septembre 2017 les faveurs de la Une du Time, qui voyait en elle l'une de ces « femmes qui changent le monde ». Avant de s'attirer le lendemain, les foudres de la Corée du Nord qui, courroucée par le durcissement des sanctions prises par le Conseil de sécurité de l'ONU, la traitait de « prostituée politique ». Elle s'est rapidement imposée en figure incontournable de l'arène onusienne. Suite à l'annonce de sa démission, le président a tweeté qu'il allait faire une « grosse annonce » la concernant. Une fois ensemble à la Maison-Blanche, il a déclaré : « Elle a fait un travail fantastique », précisant qu'elle partirait « à la fin de l'année ». « Elle m'a dit il y a environ six mois (...) qu'elle souhaitait prendre une pause », a-t-il ajouté. Pour ce qui est de ses ambitions politiques, Nikki Haley a par ailleurs assuré qu'elle ne serait pas candidate à la présidentielle de 2020, alors que les ambitions qui lui sont prêtées font l'objet de nombreuses rumeurs.

FECAFOOT

► L'adoption des textes avant le choix crucial

L'assemblée générale extraordinaire de la Fédération camerounaise de football réunit les membres de l'assemblée générale de 2009 dans le sens qu'ils s'accordent à faire renaître le football camerounais.

Charles Nwanochi

Cette fois, c'est la bonne. Les délégués convoqués à une assemblée générale extraordinaire ont la certitude de tenir ce 10 octobre, le conclave au Centre d'excellence de la Confédération africaine de Football de Mbankomo, près de Yaoundé. Selon l'ordre du jour, pour l'essentiel, ils vont au terme des assises entre autres, adopter les statuts de la Fédération camerounaise de football (FECAFOOT), les statuts des ligues régionales, départementales et spécialisées, le règlement financier de la Fédération, adopter le code éthique de la Fédération et le code électoral.

Les assises reportées sine die le 22 septembre dernier deviennent possibles du fait d'un contexte politique favorable au lendemain de la campagne électorale qui a précédé l'élection présidentielle du 07 octobre dernier. Le ministre des

Sports et de l'Éducation physique et la Fédération internationale de football association (FIFA) consentent à l'idée que le v e n t « des interférences imprévisibles qui pourraient être préjudiciables à l'organisation efficiente de ces deux échéances » est passé sans causer des dégâts.

Le mouvement sportif invité à conclave partage aussi l'idée que les principaux acteurs du football vont taire leurs divergences, dissimuler leurs egos pour privilégier le rêve des footballeurs. Il se résume à favoriser la pratique du football dans un environnement sportif assaini où l'éthique et le jeu trouvent un espace qui sied pour faire valoir le génie.

Il revient aux délégués désignés et membres de l'assemblée générale de 2009 d'être cohérents avec la FECAFOOT qui se donne un point d'honneur de procéder à la relecture et la réécriture de ses textes, pour entrer dans l'histoire. On croit savoir qu'ils s'accordent à faire



renaître le football camerounais qui est resté dans l'abîme au point de cesser de faire vibrer ses fans et de les attirer de moins à moins dans les gradins. Les délégués appelés à adopter les textes requis et précis, devraient être animés par l'esprit de recréer la proximité entre le footballeur et le supporter. D'autant plus qu'ils doivent plus que jamais s'assembler pour la magie du sport. Une certitude aussi. Ce conclave offre la tranquillité et la sérénité aux divers délégués pour adopter des statuts et devoir aboutir à l'élection du nouveau bureau exécutif de la

FECAFOOT. Il ouvre davantage la porte du consensus pour sauver ce soldat tant méprisé qui pourtant enrichit les plus futés des acteurs sportifs. En plus, le projet de loi qui organise et promeut les activités physiques et sportives au Cameroun adopté le 2 juillet dernier et promulgué par la suite par le chef de l'État, a rendu possible une « complémentarité harmonieuse entre le droit sportif interne, le droit des fédérations sportives nationales et le droit sportif international ». C'est un fait plausible dont doivent tenir compte les acteurs du football.

BALLON D'OR

► Salah et Mané en lice pour le grale

Le journal France football a rendu public depuis lundi dernier la liste des 30 joueurs en course pour le Ballon d'or 2018.



Annette Olinga

Contrairement à l'année passée, l'attaquant sénégalais Sadio Mané ne sera plus le seul africain en lice. Il sera accompagné de son coéquipier l'Égyptien Mohammed Salah, auteur d'une très belle saison avec en prime les titres de meilleur buteur et meilleur joueur de Premier league anglaise et finaliste au prix du Joueur UEFA de l'année et aux The Best FIFA Football Awards. Les deux joueurs de Liverpool auront fort à faire avec le tenant en titre du Ballon d'or le Portugais Cristiano Ronaldo, le quintuple vainqueur Lionel Messi ainsi que du meilleur joueur de la dernière coupe du monde le Croate Luka Modric. A noter également, que deux nouveaux prix feront leur entrée à savoir le Ballon d'or féminin et le trophée Kopa qui récompense le meilleur jeune joueur de moins de 21 ans où, l'on retrouve le jeune français Kylian Mbappé qui a récemment marqué un quadruplé contre l'olympique Lyonnais et qui est bien parti pour être le premier vainqueur de ce trophée. Le lauréat du Ballon d'or 2018 sera connu le 3 décembre prochain. Il sera désigné par les journalistes spécialisés dans le monde sur trois critères importants: Performances individuelles et collectives (palmarès) pendant l'année; Classe du joueur (talent et fair-play) et carrière du joueur.

CAN 2019

► Seedorf et ses protégés en mode séduction à Yaoundé

Le Cameroun affronte le Malawi le 12 octobre prochain au stade omnisports Ahmadou Ahidjo dans la cadre de la troisième journée des éliminatoires de la coupe d'Afrique des nations 2019.

C. N.

Loin d'être un match décisif, la rencontre qui oppose les Lions indomptables à l'équipe nationale malawite n'éloigne pas le coach hollandais de son objectif. Clarence Seedorf maintient qu'il construit une équipe. « Nous bâtissons pour le futur », a-t-il dit lors d'une conférence de presse le 8 octobre sans occulter le fait que « c'est important de gagner la CAN ». Le sélectionneur des Lions indomptables, pour nuancer et rester dans sa logique première, a précisé que « ce serait aussi très bien de voir notre équipe faire une très bonne prestation à la prochaine coupe du monde. » D'ici-là, sa liste des 23 joueurs convoqués, pour ce match comptant pour la troisième

journée des éliminatoires de la coupe d'Afrique des nations 2019, a été critiquée, surtout ses choix, avec à la clé, plusieurs blessés. Clarence Seedorf a simplement réitéré que « la sélection est ouverte à tous les footballeurs camerounais ». Le Cameroun a déjà le ticket espéré, l'encadrement technique national se refuse à laisser tout au hasard. Il veut assumer ses choix pour réaliser des performances. Le calendrier a prévu que le Malawi se présente sur le chemin du Cameroun comme un adversaire à considérer pour tester le niveau des Lions indomptables.

Les 23 joueurs convoqués par Clarence Seedorf et les joueurs remplacés poursuivent un stage à Yaoundé. Ils s'accordent des séances d'entraînement en obéissant à la logique



du technicien néerlandais. Malgré certains blessés, il a introduit de la nouveauté pour en faire des habitués des Lions indomptables et de la tanière. Les experts parlent d'injustice dans la liste communiquée. Mais le coach va jusqu'au bout de sa stratégie pour faire entendre un équilibre qu'il s'accorde à créer. Ce match particulier conduit à des choix ponctuels

de l'encadrement technique que l'opinion doit respecter. Il rassure et au vu des entraînements que cette équipe nationale, qu'il compte construire dans la durée, a de la qualité. Vendredi, 12 octobre au stade Ahmadou Ahidjo, elle va se dévoiler face au Malawi au point de présenter son meilleur niveau voire son véritable niveau.

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE 2022

► Le Sénégal choisi

A.O.

La quatrième édition des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) aura lieu en 2022 au Sénégal, a annoncé le Comité International Olympique (CIO). Quatre pays africains étaient en lice et, après une analyse approfondie, la commission d'évaluation et la commission exécutive ont estimé que Dakar offrait la meilleure proposition de valeur globale et les opportunités les plus solides à ce moment précis. Dakar 2022 a présenté un projet visionnaire, ambitieux et techniquement viable répondant aux objectifs à long terme du pays. Le président du CIO, Thomas Bach, a d'ailleurs déclaré : « L'Afrique est unie derrière le Sénégal pour accueillir les Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2022. C'est au tour de l'Afrique, au tour du Sénégal, avec sa population de jeunes et sa passion pour le sport. »

GRANDE DISTRIBUTION

ORCA ouvre son espace commercial de Yaoundé – Omnisports

Etendue sur une surface de 20 000 m², le grand magasin offre divers produits de maison.

C'est un gigantesque bâtiment de plusieurs niveaux, au cœur même de la ville de Yaoundé. Il est situé en face d'un endroit mythique de la capitale camerounaise : le stade Omnisports de Yaoundé. En effet, il s'agit d'un site qui offre une grande visibilité à la marque ORCA, en prélude à la coupe d'Afrique des Nations que le Cameroun va organiser en 2019, et dont la fréquentation ne sera pas uniquement l'apanage de la seule élite. Ici, les consommateurs de tous bords y trouveront leur compte, grâce à un éventail diversifié de produits de maison notamment, l'ameublement (salons, bureaux, salles à manger, chambres à coucher, jardins etc.), vaisselle, produits d'entretien et autres.

La présence de ce magasin au quartier populaire de Mfandena Omnisports à Yaoundé répond à une attente de la clientèle qui a sollicité un espace plus grand, par rapport à celui du quartier Mvog-Mbi qui n'était que de 4 000 m². En effet, ce nouvel espace dont l'investissement est évalué à près de 6 milliards de FCFA, est plus confortable et plus adapté aux besoins de la clientèle, avec en prime, une offre diversifiée de plus de 85 000 références commerciales.

Prenant la parole à l'occasion de la cérémonie d'inauguration de ce nouveau centre commercial de Yaoundé, qu'il a présidée le 27 septembre 2018, le Ministre du Commerce Luc Magloire Mbarga Atangana a reconnu que l'action de ORCA est en symbiose avec le projet de société du président Paul Biya qui vise la modernisation des structures de distribution. Il s'agit de stimuler la croissance par la consommation des ménages et la promotion du produire et du consommer camerounais. L'objectif étant, in fine, de lutter contre le chômage et la pauvreté.

Ainsi, à la suite du déménagement au quartier Omnisports, non seulement l'espace marchand a été agrandi, mais l'on est passé à 92 employés pour son fonctionnement, soit 45 personnels de plus, comparativement à l'ancienne équipe. De manière globale, il faut retenir que les magasins de l'enseigne ORCA



Un salon



Un bureau haut de gamme

implantés dans les deux grandes métropoles camerounaises à savoir Douala et Yaoundé emploient plus de 200 personnes permanentes à côté des 45 sous-traitants qui soutiennent l'activité de la maison.

Des grandes opportunités

La marque implémente ainsi la politique gouvernementale de développement des activités commerciales pour contribuer au développement du Cameroun, non seulement par une lutte contre le chômage mais également à travers l'offre de produits de bonne qualité et accessible à toutes les bourses. Toutefois et, dans sa ligne de défense du « Made in Cameroon », le PDG de ORCA a été invité par le Ministre du Commerce, à accorder une place de choix dans ses rayons, à tous les produits issus du secteur manufacturier local qui satisfont aux exigences de qualité requises.

« Permettez-moi de saisir cette opportunité pour remercier solennellement l'Etat camerounais qui garantit un cadre approprié pour les investissements », a déclaré le PDG, Hayssam El Jammal dans son mot de bienvenue. « Avec 85 000 références commerciales, on est en droit de dire qu'il s'agit d'une grande réalisation dans le secteur du commerce en général et le segment de la grande distribution en particulier. C'est en tout cas une aubaine pour les consommateurs », a déclaré pour sa part le Ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana. Ainsi donc, la marque ORCA poursuit sa contribution, de manière substantielle, au développement économique du Cameroun. Installée au Cameroun depuis 2008, la chaîne

ORCA comprend 25 grands magasins répartis dans 18 pays africains. Un vingt sixième est en chantier à Douala. La livraison des travaux de construction de ce site est prévue dans deux ans, sur une surface évaluée à 25 000 m² pour un coût d'investissement d'environ 6,5 milliards de FCFA. L'imposante surface de Yaoundé résulte de la collaboration fructueuse entre ORCA et la banque Afriland First Bank qui a accompagné la marque dans son projet. Avec ORCA au Cameroun, il est question d'entrer définitivement dans la mouvance des grandes opportunités pour les consommateurs.

Réaction

Hayssam El Jammal,

Président Directeur Général de La Camerounaise d'Importation.
« Nous remercions le gouvernement et nos partenaires »



« Cet espace offre beaucoup plus de choix sur les meubles et sur les articles de maison entre autre. L'idée est de proposer aux consommateurs, la possibilité d'équiper entièrement leurs maisons, bureaux, jardins en marge d'autres loisirs tels le sport, le camping etc. »

Dans son allocution de fin le PDG d'ORCA s'est montré reconnaissant vis-à-vis de tous ceux, qui de près ou de loin ont œuvré pour l'aboutissement de ce nouveau magasin. « Je voudrais remercier le gouvernement camerounais avec tous les partenaires qui ne cessent de nous soutenir dans nos projets, car il est difficile de réaliser un tel investissement sans un accompagnement conséquent. Nous pensons à Afriland First Bank qui nous a aidé à réaliser ce joyau architectural. C'est une banque camerounaise qui a cru en notre projet. Nous la remercions pour son accompagnement que nous espérons pérenne. »



La coupure du ruban symbolique par le Ministre du Commerce Luc Magloire Mbarga Atangana